



# Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

## Communauté d'Agglomération de la CASUD

Version 28 juin 2022



Communauté d'Agglomération du Sud  
Entre-Côte-Sud-Joseph-Saint-Paul-Tampon



AGENCE NATIONALE  
DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



# SOMMAIRE

1. Préambule.....	3
2. Objet du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).....	5
3. Présentation du territoire signataire.....	7
3.1 La CASUD, un espace de coopération équilibré doté de nombreux atouts .....	7
3.2 ... inscrit dans un contexte en transition nécessitant de mobiliser toutes les énergies 26	
4 Les grandes orientations stratégiques et objectifs spécifiques structurants le Projet de Territoire .....	40
5 Plan d'actions.....	47
6 Accès aux financements .....	56
7 Modalités d'accompagnement en Ingénierie.....	56
8 Engagement des partenaires.....	56
9 Gouvernance du CRTE .....	57
10 Suivi et évaluation du CRTE .....	57
11 Durée du CRTE .....	57
12 Evolution et mise à jour du CRTE.....	58
13 Résiliation du CRTE .....	58
14 Traitement des litiges .....	58
15 Annexe 01 : 14 indicateurs socles de l'état des lieux écologique initial des CRTE.....	59
16 Annexe 02: Plan d'actions.....	74

# 1. Préambule

**Un territoire de la CASUD caractérisé par un cadre de vie exceptionnel et une culture fortement ancrée dans la ruralité, socle de la vision partagée des communes membres.**

Les élus des Communes membres et de la CASUD partagent leur volonté de valoriser et préserver un cadre de vie caractérisé par un environnement naturel unique et une diversité de paysages renommés, de ressources naturelles qui en font un territoire d'attractivité majeure. Fort de cette volonté d'assurer le maintien d'une activité diversifiée et équilibrée, notamment dans son volet agricole et forestier, la CASUD fait en sorte de s'ouvrir également aux nouvelles sources de développement via le tourisme de nature et la mise en valeur de son patrimoine naturel. Depuis sa création, les élus de la CASUD ont exprimé leur très fort attachement à fonder leur vision du développement du territoire au travers d'une démarche plaçant les habitants en harmonie avec leur environnement naturel. La volonté de préserver un cadre particulièrement apprécié, renforcé par le développement de nombreux services et équipements de proximité, permettent de démontrer la forte sensibilité à la durabilité et à la pérennité du territoire.

Le projet de territoire de la CASUD s'inscrit ainsi en parfaite cohérence avec les nouveaux enjeux portés par l'État, dans le cadre du CRTE. La vision portée par les élus de la CASUD inscrit l'environnement au cœur de son projet de territoire et dans le cadre de l'ensemble des projets et contractualisations en cours et à venir. L'enjeu de l'environnement, à préserver et à valoriser, constitue la pierre angulaire du modèle de développement promu par les élus de la CASUD.

En résonance avec les défis à relever dans le cadre du CRTE, la CASUD souhaite :

- continuer à coconstruire des réponses durables au défi de la préservation de ses ressources naturelles et de son cadre de vie. Elle souhaite à ce titre poursuivre ses projets, investissements et partenariats avec l'État, la Région, le Département et l'Europe, les agglomérations voisines autour d'enjeux majeurs tel que la biodiversité, environnement, eau, aménagement des rivières, assainissement...

- continuer à affirmer et valoriser son identité rurale, terrienne autour des valeurs de solidarité, caractéristiques de son passé et des activités agraires encore largement présentes et ancrées sur l'ensemble de son territoire. Elle continue ainsi à se mobiliser pour assurer la pérennité de l'activité de la canne avec la présence de nombreuses exploitations agricoles, la préservation de paysages typiques de cette activité. La CASUD souhaite également être à la pointe en matière d'excellence environnementale et notamment faire émerger de nouveaux métiers liés à la préservation de notre mode de vie et cadre de vie

- réaffirmer sa volonté et l'inscrire dans le cadre du CRTE pour ce qui concerne la nécessité d'accompagner la transition de son agriculture et soutenir les agriculteurs pour respectivement anticiper le départ de certains exploitants et encourager l'évolution des exploitations vers une agriculture durable en lien avec les enjeux de santé, de durabilité et de préservation de l'eau. A ce titre, la CASUD souhaite notamment favoriser et développer les circuits courts et monter en valeur ajoutée notre production locale en la diversifiant via la mise en place de labels et de nouvelles filières. Il s'agit pour la CASUD d'accompagner l'éducation à une alimentation saline et locale par l'implication citoyenne et associative.

**Territoire de pleine nature, rural et orienté vers la consommation raisonnée de ses espaces et ressources naturelles, la CASUD souhaite également poursuivre sa politique en matière de gestion des déchets tout en recherchant toutes les voies pour en optimiser les coûts.** Pour ce faire, la CASUD souhaite développer de nouvelles filières et tendre vers le développement d'une économie circulaire créatrice d'emplois et de valeur ajoutée. Il s'agit pour la CASUD, aux côtés des Communes membres et des acteurs du territoire de faire émerger de nouveaux métiers liés à la protection et à la valorisation de l'environnement : « **sentinelle de l'environnement** », agents valoristes, ...

Bénéficiant d'une situation stratégique en prenant appui sur sa présence sur les Hauts, les mi-pentes et littoral, à proximité ou en accès direct avec les principaux noeuds de connexion (aéroport de Pierrefonds, voies routières majeures, voies d'accès à l'aire volcanique...), la CASUD souhaite également renforcer et continuer à assurer le développement économique du territoire. La CASUD souhaite notamment accompagner la formation aux métiers de l'environnement et du numérique en prenant appui notamment sur le pôle universitaire du Tampon, le maillage des lycées, collèges, centres de formation professionnelle... Il s'agira notamment de favoriser l'installation d'un pôle autour de l'ingénierie environnementale et l'économie circulaire mais également de contribuer à l'installation de pépinières et entreprises sur les enjeux de transitions environnementales.

In fine, la démarche de partenariat avec l'État dans le cadre du CRTE vient renforcer et inscrire dans la durée une vision et une volonté communes des élus de la CASUD à faire émerger un modèle d'action publique durable, inclusif, pérenne, respectueux de l'identité et du mode de vie rural de ses habitants et l'affirmer comme levier majeur permettant de répondre au défi de la transition écologique.

La CASUD et ses Communes membres sont particulièrement fières et confiantes dans leur capacité à réaffirmer leur identité rurale et témoignent de leur engagement à se réinventer un mode de vie d'avenir autour des valeurs de solidarité, de frugalité, de simplicité, constitutives d'identité rurale.

L'attractivité de la CASUD s'explique également par sa capacité à rechercher à optimiser les maillages d'équipements et de service public de proximité. L'enjeu des mobilités durables, la recherche de voie permettant un développement local résilient, la nécessité de développer en commun des réponses à la dégradation continue liée au réchauffement climatique... sont autant de défis qui peuvent faire l'objet de coopérations renforcées avec l'ensemble des partenaires parties prenantes : les EPCI voisines, la Région et le Département, enfin l'État et l'Europe, ainsi faire de la CASUD un territoire d'expérimentation, d'innovation et de transformations écologiques pour le positionner comme une vitrine de l'excellence en matière de valorisation et de protection de l'environnement.

## **2. Objet du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**

L'État a souhaité refondre ses différents dispositifs de financement au sein du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Ce dernier a pour objectifs de :

- Contribuer la relance en impliquant l'ensemble des collectivités sur des actions prioritaires et structurantes ;
- Accompagner la mise en œuvre des projets de territoires avec la double ambition de cohésion territoriale et de transition écologique ;
- Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels des enjeux territoriaux.

Le CRTE est bâti et négocié sur les bases du projet de territoire tout en tenant compte les orientations des documents de planification et de programmation existants (tels que PLH, PDM, ...) et ceux à venir (tels que PCAET, ...). La CASUD s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un projet de territoire pour la période 2021-2030 qui souhaite prendre en compte les enjeux de transitions écologiques et sociétales qui sont d'une importance primordiale afin de répondre aux ambitions de développement durable.

Le protocole d'engagement, première étape de définition des objectifs, a été validé lors du Conseil Communautaire du 10/12/2021.

Les thématiques principales abordées étaient les suivantes :

### **1. Projet de territoire**

Définition du projet avec l'intégration d'une démarche participative sur l'ensemble du territoire intercommunal avec l'ensemble des élus, des acteurs économiques, associatifs et la population de manière large.

### **2. Attractivité et foncier économique**

Programme de modernisation et de création des ZAE évalué à 29 M€ comprenant notamment les études préliminaires pour les ZAE du 14<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et Bézaves, la création d'immobilier pour Bézaves et du Tampon, les travaux de Trois mares, les Grègues et Les Palmiers.

### **3. Logement et habitat**

Déclinaison des actions et mesures du Plan Logement Outre-Mer 2 (PLOM 2) pour les adapter au mieux aux besoins du territoire notamment à travers le Programme Local de l'Habitat (PLH) ainsi que le Plan Intercommunal de lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI). En parallèle et afin de mener à terme les projets, il conviendra de faire évoluer le programme Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU).

### **4. Insertion et emploi**

Soutien des actions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) estimées à 600 k€/an financées au titre du Fonds Social Européen (FSE). Soutien et développement des

Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) afin d'accompagner au plus près chaque territoire de l'agglomération.

#### **5. Aménagement urbain et dynamique commerciale de proximité**

Définition d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) chapeau au niveau intercommunal avec des multi-sites tels que les communes lauréates aux programmes Petites Villes de Demain (PWD) – Entre-Deux et Saint-Philippe, Action Cœur de Ville (ACV) – Saint-Joseph et Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) – Le Tampon.

En tant que territoire rural, il est important de soutenir les initiatives locales telles que le Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Entre-Deux et toutes initiatives afin de développer les circuits-courts et proposer une montée en puissance des exploitations en reconversions proposant des produits de qualité.

#### **6. Gestion de l'eau et de l'assainissement**

Conformément au cadrage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le Plan Eau DOM permet de décliner le programme d'actions à mettre en œuvre avec les travaux en matière d'eau et d'assainissement pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) comme ceux pour la prévention des inondations, la potabilisation de la ressource, la sécurisation des captages, l'extension et la modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement

#### **7. Environnement, gestion des déchets et économie circulaire**

Pour donner suite au programme régional, la CASUD s'engage dans une stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés avec une approche de proximité (déchetteries, actions de sensibilisation, ...) et à valoriser l'économie circulaire.

La CASUD réalise les travaux de réhabilitation et d'extension du centre animalier pour faire face à une demande croissante. En parallèle, une communication active est engagée notamment à travers les campagnes de sensibilisation et de stérilisations.

Compte tenu des évolutions réglementaires, il est nécessaire de faire évoluer le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) en Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui permettra de décliner un programme opérationnel.

La transition écologique passe également à travers de nouvelles sources de production d'électricité. Le territoire de la CASUD dispose d'un potentiel certain de production à travers la géothermie. Ce projet d'envergure nécessite un soutien fort des services de l'État.

#### **8. Transport et déplacements**

Le Plan de Mobilité a pour objectif principal d'accélérer la transition vers de nouvelles pratiques de mobilité, telles que le développement de la performance du réseau, renforcement de l'intermodalité, développement des modes doux et l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), ...

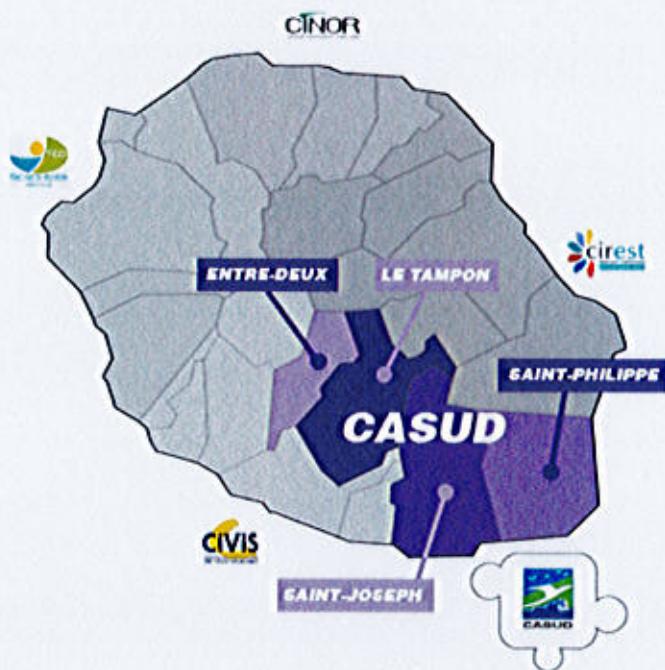
#### **9. Numérique et open-data**

Dans le contexte actuel avec des fragilités certaines (crise COVID, fortes intempéries, ...), il est nécessaire de déployer et sécuriser les moyens de communication sur l'ensemble du territoire pour permettre et faciliter cette interconnexion et maintenir le lien (que ce soit au niveau familial ou au niveau professionnel).

### **3. Présentation du territoire signataire**

#### **3.1 La CASUD, un espace de coopération équilibré doté de nombreux atouts ...**

- Présentation de la CASUD et de ses compétences



Le territoire de la CASUD regroupe 4 Communes : l'Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe et Le Tampon.

Au 1er janvier 2021, le territoire de la CASUD, d'une superficie de 56 460 hectares, recensait 130.598 habitants (source INSEE, population légale au 1er janvier 2021 recensée sur la référence statistique du 1er janvier 2018, publiée au décret n°2020-1706 du 24 décembre 2020, publié au Journal Officiel le 27 décembre 2020).

En effet, depuis sa création en 2010, le territoire de la CASUD voit son attractivité croître, et toutes les projections de population placent la Commune du Tampon devant l'actuel chef-lieu de l'arrondissement Sud d'ici 2030 à 2040.

Par conséquent, il apparaît primordial d'anticiper ce développement et les besoins qui en découlent, de par l'essence même du poids territorial des échanges et de la structuration du bassin de vie Sud de l'île (comprenant la CASUD et la CIVIS avec 314 388 habitants). Les deux intercommunalités étant sur ce même bassin de vie, ils doivent se développer concomitamment pour répondre aux enjeux du territoire, et pour satisfaire aux besoins présents et à venir de sa propre population.

Au regard de ses enjeux majeurs, et de leur inscription dans un territoire qui bénéficie d'une très forte dynamique et de développement économique, la CASUD a continué de poser les jalons de sa prospective en étant le tout 1er EPCI de l'île à signer un « Contrat de Progrès »

(issu du Plan Eau DOM), le 03 juillet 2019, posant les bases d'engagements réciproques entre la communauté d'agglomération et les financeurs concernant entre autres la volonté, le rythme, et le suivi des investissements dédiés à l'Eau et à l'Assainissement.

Par ailleurs, la CASUD, pour affirmer le programme pluriannuel intercommunal, a délibéré de manière unanime, sur son Plan de Déplacements Urbains (PDU) devenu Plan De Mobilité (PDM) le 29 novembre 2019 avec une déclinaison des objectifs en fiches actions.

Par la même, un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est en préparation et devrait prendre le relais à l'achèvement du PPI 2017-2022, impulsant une dynamique renouvelée en faveur de la transition énergétique – l'environnement étant une compétence historique depuis la CCSUD – pour le prochain plan intercommunal.

Depuis sa création, la CASUD a concentré son action autour de trois orientations majeures qui se traduisent dans les moyens mobilisés au service du territoire :

- Une implication constante et continue dans les investissements portant sur les travaux d'eau et d'assainissement qui s'expliquent notamment par sa situation géographique, les Hauts et les mi-pentes et le besoin d'assurer un réel rattrapage en matière d'accès à l'eau potable, la réalisation de travaux et d'ouvrage permettant d'assurer une fiabilité et une sécurisation en cas de très fortes intempéries
- Une organisation de la collecte et des traitements des déchets sur l'ensemble du territoire en vue de garantir la préservation de l'environnement et l'accès aux populations des quatre Communes à un service adapté, accessible et préservant l'environnement
- Une organisation renforcée et sans cesse améliorée de la desserte et des mobilités à l'ensemble des populations avec un accent fort mis en direction des populations les plus modestes, les étudiants et les actifs pour renforcer l'accessibilité du territoire

### ***Les compétences obligatoires***

- Développement économique et d'intérêt communautaire ;
- Aménagement de l'espace communautaire et transports en commun ;
- Équilibre social de l'habitat sur le territoire ;
- Politique de la ville.

### ***Les compétences optionnelles***

- Assainissement ;
- Eau ;
- Protection et mise en valeur du cadre de vie.

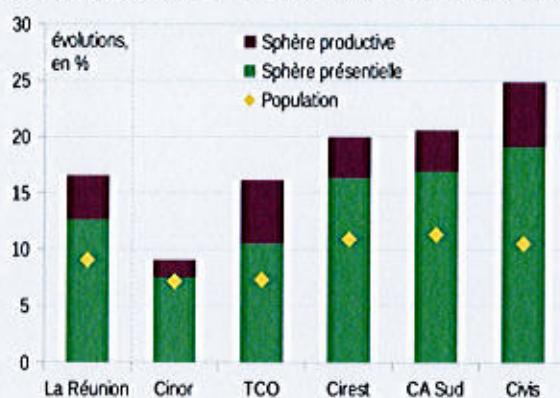
### ***Les compétences facultatives***

- Étude et réalisation d'un schéma directeur des SIG ;
- Transport périscolaire ;
- Construction et gestion de la fourrière animale ;
- Enlèvement des cadavres d'animaux ;
- Élaboration d'un agenda 21 ;

- Haut débit ;
  - Informatisation des écoles et couverture des zones blanches ;
  - Mise en œuvre du Plan Local d'insertion et de l'Emploi (P.L.I.E) ;
  - Aménagement portuaire et infrastructures maritimes ;
  - Adhésion au Syndicat Mixte de Pierrefonds ;
  - Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.).
- **Un territoire en expansion sur le plan démographique mais avec un ralentissement annoncé pour la prochaine décennie nécessitant de la part de la CASUD d'anticiper ce changement**

Entre 2006 et 2016, à La Réunion, la population augmente à un rythme deux fois plus rapide qu'en métropole. L'emploi accompagne cette croissance démographique : il progresse huit fois plus rapidement qu'au niveau national. L'Est et le Sud de l'île profitent davantage encore de ces dynamiques que les autres territoires.

Emploi et population par EPCI entre 2006 et 2016 à La Réunion



Entre 2006 et 2016, la population augmente plus vite dans les intercommunalités de l'est et du sud (+ 11 %) que dans celles du nord et de l'ouest (+ 7 %). En conséquence, l'emploi y est nettement plus dynamique qu'ailleurs, en particulier sur le territoire de la CIVIS qui par conséquent génère des retombées fortes pour le territoire de la CASUD.



Le territoire de la CASUD présente un solde positif pour ce qui concerne les variations démographiques et témoigne de son attractivité, notamment due à sa vocation résidentielle

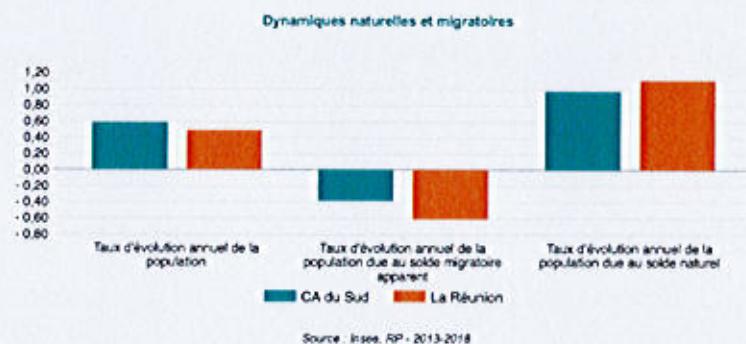
et sa proximité avec les principales zones d'activités au sein de l'agglomération et les pôles d'activités de la CIVIS.

Gains/pertes de population		
Indicateurs	CA du Sud	La Réunion
Variation annuelle de la population (habitants)	744	4 172
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	- 491	- 5 239
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	1 234	9 410

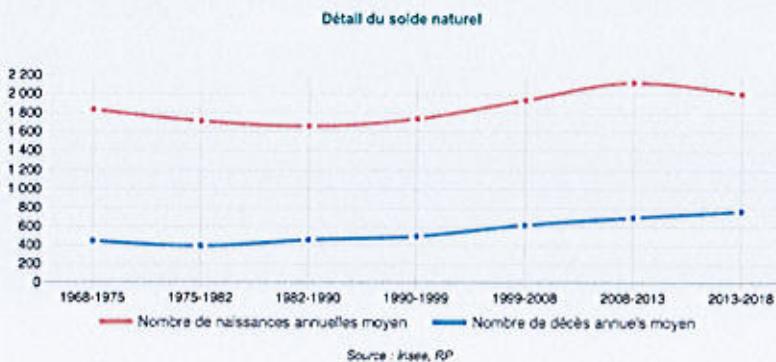
Source : Insee, RP - 2013-2018

L'analyse de la variation des gains et pertes de population démontre que la progression constante de sa démographie se caractérise par une croissance endogène soit l'installation d'une population jeune avec de nombreux ménages. Le territoire de la CASUD se caractérise ainsi par sa vocation d'espaces attractifs permettant d'articuler cadre de vie de qualité, proche de sites naturels remarquables, accès aux voies d'accès principales vers les zones d'activités et offre de logements ou de terrains encore accessibles à une grande partie de sa population. Les travaux et équipements réalisés depuis une dizaine d'années, le développement d'une offre de service publics viennent conforter sa vocation de territoire résidentielle et de services.

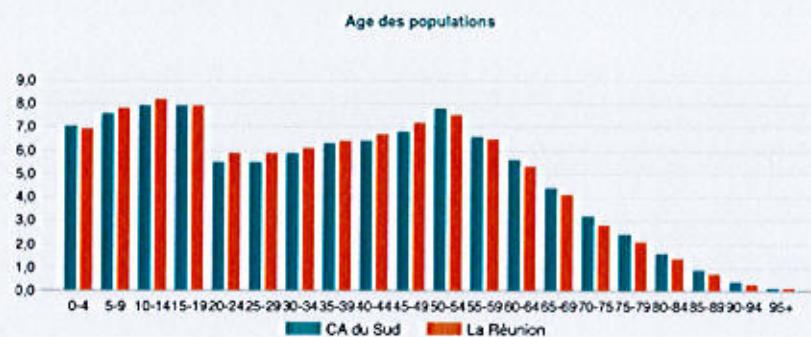
Concernant les dynamiques naturelles et migratoires, elles démontrent une forme de ralentissement sur le territoire de la CASUD. En effet, le taux d'évolution annuel de la population stagne, dans une certaine mesure, avec une attractivité moins forte que les autres territoires voisins qui se comble par son solde migratoire. La CASUD bénéficie d'une population jeune et de nombreux ménages sur son territoire, mais l'attrait et le dynamisme des agglomérations voisines peuvent être à terme un facteur de perte de dynamisme démographique.



Le détail du solde naturel témoigne et vient conforter l'analyse des caractéristiques démographiques de la CASUD. Aussi, le territoire bénéficie de l'implantation résidentielle de jeunes ménages actifs qui s'établissent à proximité des zones d'activités, notamment celles de la CIVIS voisines, pouvant ainsi bénéficier d'un foncier plus accessible et de services publics de proximité importants.

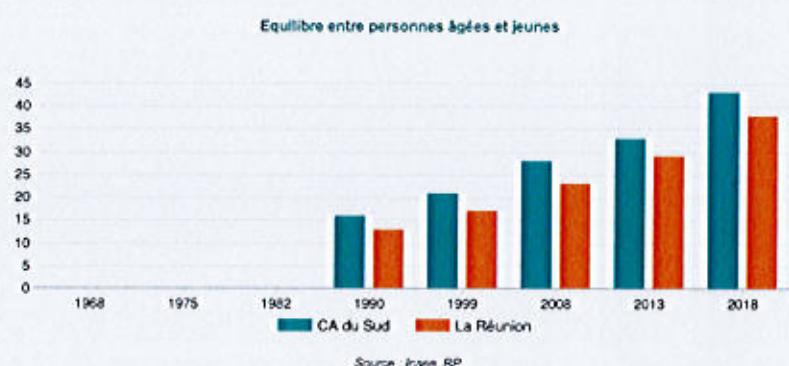


L'analyse de la courbe démographique portant sur l'âge des populations illustre la très forte progression démographique de la CASUD qui compte la majeure partie de sa population en deçà du seuil de 50 ans. Elle vient également souligner le besoin de services de proximité notamment en matière de santé, d'emploi et d'éducation.



Source : Insee, RP - 2018

L'équilibre entre personnes âgées et jeunes se fait encore pour une large partie au bénéfice des seconds démontrant la vocation résidentielle et productive du territoire. Cette vocation est encore plus marquée pour les communes à proximité immédiate des pôles économiques de la CIVIS et pour le pôle majeur du Tampon.



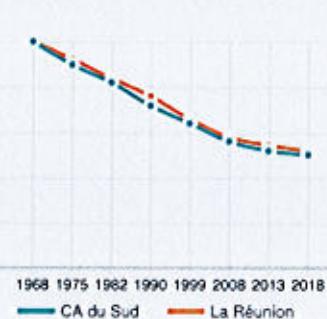
Source : Insee, RP

La répartition des ménages démontre encore la prédominance de couple actif avec au moins un enfant, venant ainsi renforcer le caractère de dynamique résidentielle de la CASUD. Il faut cependant noter la diminution régulière de la taille moyenne des ménages et la part croissante des ménages sans enfant qui se traduiront dans une certaine mesure par un fort ralentissement démographique dans les années à venir.

Petits, grands ménages, présence d'enfants

Indicateurs	CA du Sud	La Réunion
Part des ménages d'une seule personne (%)	28,7	28,4
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	19,0	17,5
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	19,3	21,7
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	30,9	29,9

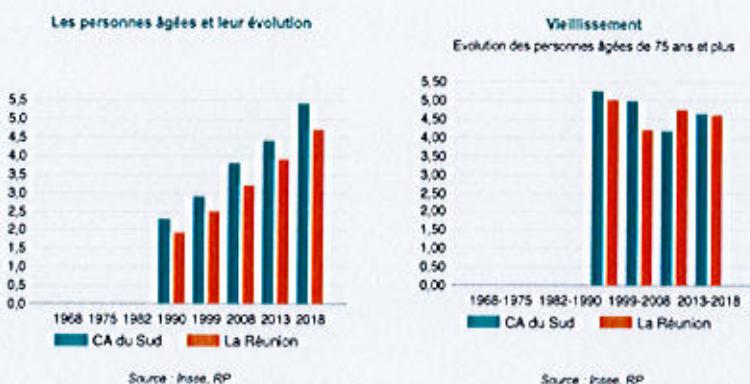
Taille moyenne des ménages



Source : Insee, RP - 2018

Source : Insee, RP

L'analyse portant sur l'évolution de la part de personnes âgées dans la population vient conforter le tournant progressif de la CASUD qui comptera davantage de besoins en termes d'accueil et d'accompagnement sur le volet santé et maintien à domicile.



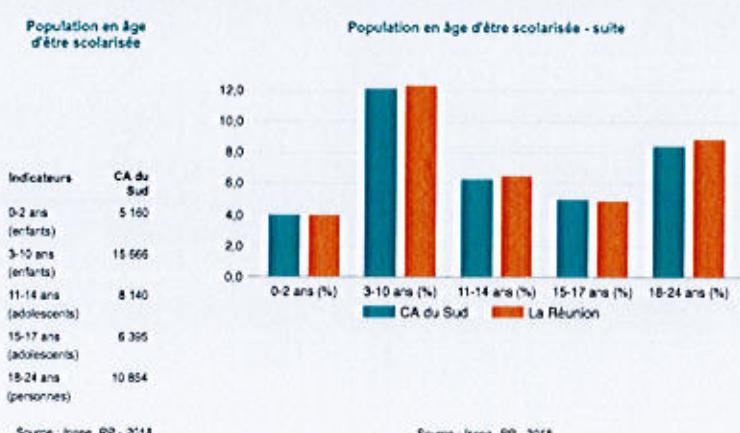
La part de personnes âgées vivant seules à domicile est légèrement au-dessus de la moyenne régionale et traduit la nature rurale du territoire avec de nombreuses populations actives dans le domaine agricole. Les besoins en soin et maintien à domicile apparaissent croissants à l'avenir et questionne la capacité de la CASUD et des communes membres à organiser et mettre en réseau l'offre médico-sociale pour prévenir cette évolution.

Indicateurs	Vivre seul à son domicile		Besoins potentiels en maintien à domicile			
	CA du Sud	La Réunion	personnes	%	CA du Sud	La Réunion
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	2 353	12 613				
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	34,7 ▲	32,4	Femmes	1 745 9 462 74,2 75,0		
			Hommes	608 3 154 25,8 25,0		
			Total	2 353 12 616 100,0 100,0		

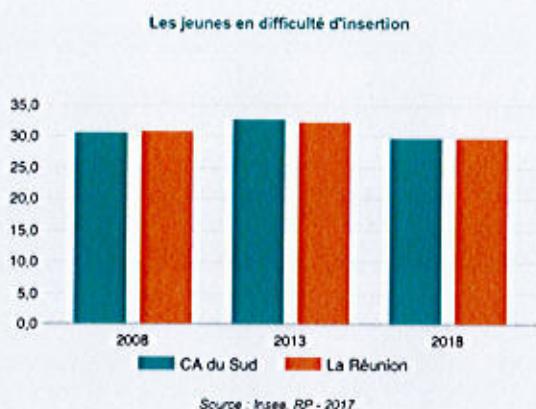
Source : Insee, RP - 2018

Source : Insee, RP - 2018

La population en âge d'être scolarisée illustre la présence de nombreux ménages jeunes et actifs avec le besoin de nombreux équipements scolaires pour accompagner la trajectoire du territoire. On note néanmoins un effet générationnel qui témoigne d'un ralentissement déjà observable sur les tranches de 0-2 ans qui annonce un moindre remplacement en termes de classe d'âge pour les années à venir.



Source : Insee, RP - 2018



L'évolution des publics, jeunes en difficulté d'insertion rejoint pour l'essentiel la moyenne régionale et témoigne d'une difficulté structurelle de la Réunion et de la CASUD, malgré un dynamisme économique réel, d'absorber les populations actives. La très forte croissance démographique des décennies précédentes ne s'est pas accompagnée de la capacité des agglomérations, dont la CASUD, de pouvoir répondre par une offre d'emploi et une croissance économique à même d'assurer l'intégration sur le marché de l'emploi des cohortes de jeunes actifs.

Le territoire de la CASUD se caractérise par une population jeune, active et une taille de ménage traduisant encore la croissance démographique forte des précédentes décennies. L'offre scolaire semble en partie répondre aux besoins importants du territoire même si cette dernière est dans une moindre mesure moins importante pour ce qui est de l'enseignement supérieur qui se concentre davantage sur les territoires de la CIVIS et du Nord de l'île (à Saint Denis).

#### Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecole élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)	
Ensemble	2 701	14 069	8 549	6 739	

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

#### Enseignement public et privé

Indicateurs	CA du Sud	La Réunion
Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%)	100,0	99,6
Part des effectifs scolaires en élémentaire dans le public (%)	94,7	▲ 89,0
Part des effectifs scolaires au collège dans le public (%)	95,8	▲ 91,1
Part des effectifs scolaires au lycée dans le public (%)	100,0	▲ 93,6

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Pour illustrer l'analyse, on peut observer la faible présence d'une offre en enseignement supérieur sur le territoire de la CASUD, même si une antenne de l'université de Saint Denis de la Réunion propose des formations complémentaires. Le déficit de pôles universitaire et de recherche ainsi que d'écoles d'ingénieur, même si on peut en noter au sein de la CIVIS, peut constituer un réel frein à l'attractivité et au développement économique du territoire. L'ambition du territoire pour affirmer sa vocation écologique et son cadre de vie résidentielle, notamment pour favoriser un tourisme respectueux de l'environnement et identifier le territoire comme un hotspot de l'écologie, peut être entravé par l'absence d'une offre d'enseignement supérieur adaptée à sa vocation.

## **Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur**

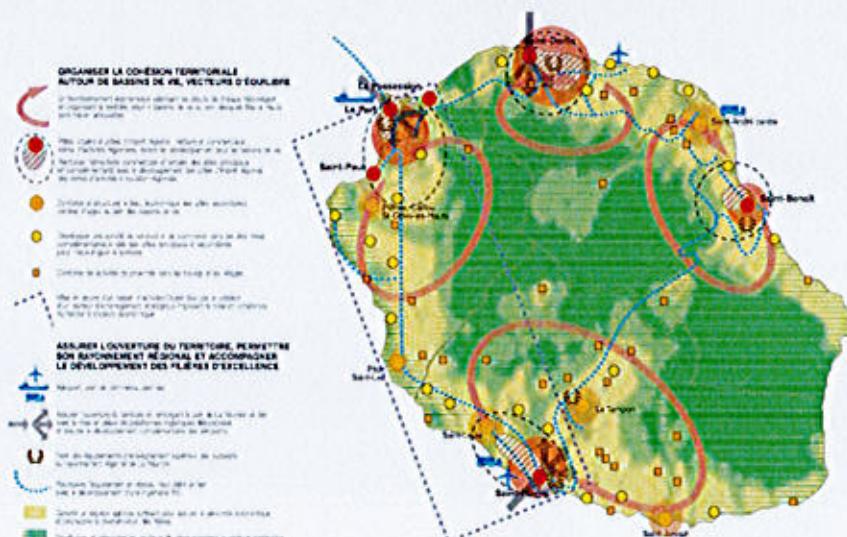
	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)	Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)		
	CA du Sud	La Réunion	CA du Sud	La Réunion
Total des formations d'enseignement supérieur	3 485	22 610	27,7	33,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	552	3 925	0,7	27,7
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	125	809	76,1	46,8
Grands établissements MENESR	0	0	N/A	N/A
Universités	2 778	14 201	31,6	25,6
Universités de technologie (UT)	0	0	N/A	N/A
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	347	N/A	N/A
ESPE	0	1 325	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	0	N/A	N/A
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	0	N/A	N/A
Autres formations d'ingénieurs	0	0	N/A	N/A
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	0	165	N/A	10,0
Écoles juridiques et administratives	0	0	N/A	N/A
Écoles paramédicales et sociales	0	1 290	N/A	-14,6
Écoles supérieures art et culture	0	255	N/A	22,0
Autres écoles de spécialités diverses	30	293	N/A	83,1

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrée 2018 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrées 2008-2018

Un dynamisme démographique qui impacte et explique en grande partie la croissance économique fondée sur une économie résidentielle et présente et la proximité de deux EPCI

Entre 2006 et 2016, à La Réunion, la population a augmenté à un rythme deux fois plus rapide qu'en métropole (+ 71 000 personnes, soit + 0,9 % en moyenne par an).

Le Bassin Sud représente le plus fort poids de population des microrégions de l'île en réunissant sur son territoire 36 % de la population réunionnaise, devant le TCO (25 %), la CINOR (23 %) et la CIREST (15 %) : soit 177.999 habitants pour la CIVIS et 126.837 habitants pour la CASUD.



Les projections font apparaître un gain de population plus important au niveau de la commune du Tampon par rapport au reste du bassin sud. Si les prévisions se confirment, les 100.000 habitants supplémentaires se répartiront majoritairement dans les pôles secondaires et particulièrement au Tampon avec 30.000 habitants de plus contre 20.000 habitants pour Saint-Pierre classée pôle principal au SAR ; les deux pôles secondaires (Saint-Louis et Saint-Joseph) se partageant un peu plus de 30.000 habitants. Au total, en 2030, 80% de l'accroissement démographique sera distribué entre les quatre principales Communes et 50% entre les Communes de Saint-Pierre et Tampon.

L'emploi accompagne cette croissance démographique : il progresse huit fois plus rapidement qu'au niveau national. Le nombre d'emplois augmente de 1,6 % en moyenne annuelle, passant de 223 000 à 260 000 sur la même période. En métropole, population et emploi ont été nettement moins dynamiques que sur l'île entre 2006 et 2016 (respectivement + 0,5 % et + 0,2 % en moyenne annuelle). L'Est, et dans une moindre mesure la CASUD, profitait davantage encore de ces dynamiques que les autres territoires.

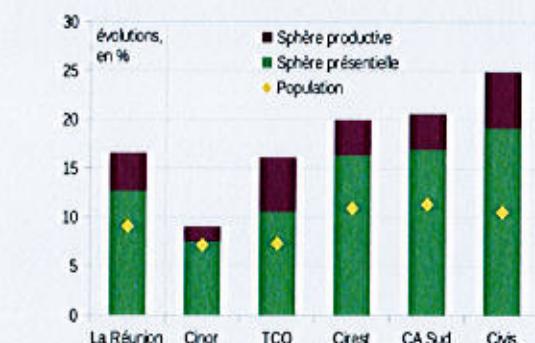
En 2016, quatre personnes en emploi sur dix travaillaient en dehors de la Commune où elles vivaient, la moitié d'entre elles en dehors de leur intercommunalité. La CINOR et la CIVIS, dans une moindre mesure, polarisaient les flux de déplacements domicile-travail d'une partie des actifs de la CASUD, qui évoluent peu sur la période récente.

Le dynamisme démographique a généré de nombreux emplois qui viennent répondre aux besoins de la population grandissante. Ces emplois dits « présentiels » sont par exemple des employés de commerce ou des services aux particuliers, des enseignants, des personnels de santé. Cette sphère présentielle est ainsi à l'origine de huit emplois créés sur dix.

Cette analyse est particulièrement pertinente en ce qui concerne le territoire de la CASUD qui se caractérise par une offre résidentielle marquée par une offre foncière, le logement social et des services de proximité qui rendent la destination particulièrement attractive pour les ménages avec enfants.

C'est dans les villes moyennes, situées en dehors des principaux pôles d'emploi de l'île, que se concentrent les plus fortes hausses de la population et de l'emploi. Les créations d'emplois sont ainsi les plus fortes à Entre-Deux (+ 3,2 % en moyenne annuelle) et Les Aïrons (+ 2,7 %) au sud, à La-Plaine-des-Palmistes (+ 2,7 %).

Emploi et population par EPCI entre 2006 et 2016 à La Réunion



Lecture : Entre 2006 et 2016, le nombre d'emplois s'accroît de 17 %, dont 13 points attribuables à la sphère présentielle. En parallèle, la population augmente de 9 %.  
Note : La sphère présentielle regroupe les activités visant à satisfaire les besoins des résidents ou touristes (construction, commerce de détail, transport des personnes, services aux particuliers, services de l'administration, de l'éducation et de la santé). La sphère productive regroupe les autres activités.

Source : Insee, Recensements de la population 2006 et 2016.

En 2016, 39 % des personnes en emploi travaillaient en dehors de la Commune où ils résidaient. Cette part n'a que peu augmenté depuis 2006 (37 %, soit + 16 000 personnes). Le nombre de personnes qui travaillent hors de leur Commune augmente plus lentement depuis 2011 (+ 1,2 % en moyenne par an entre 2011 et 2016 contre + 6,0 % entre 1999 et 2006). En effet, la concentration des emplois dans les principaux bassins d'emploi de l'île ne s'accentue pas.

L'illustration ci-dessous vient conforter cette analyse qui démontre tout à la fois les déplacements domicile-travail largement dominés par la voiture individuelle et venant souligner l'inadaptation ou l'absence d'un réseau et d'un maillage de transport pas suffisamment développé pour répondre aux besoins des actifs.

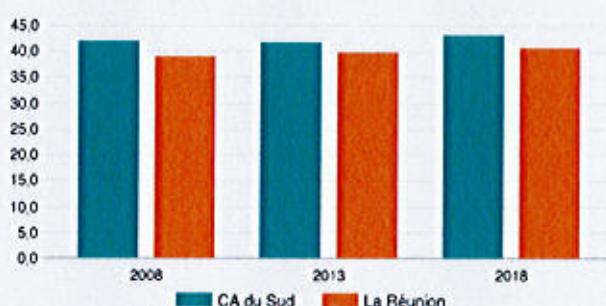
#### Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

Indicateurs	CA du Sud	La Réunion
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	83,4 <span style="color: green;">▲</span>	79,7
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	3,1 <span style="color: red;">▼</span>	5,8
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	2,7 <span style="color: red;">▼</span>	3,8

Source : Insee, RP - 2018

L'évolution des déplacements d'actifs au sein de la CASUD rejoint la tendance marquée des territoires à proximité des pôles économiques majeurs ou en forte progression (CIVIS et CIREST) qui se traduisent par un changement de commune et / ou d'agglomération pour se rendre à son lieu de travail. Cette évolution démontre la nécessité, pour traiter durablement les impacts environnementaux et énergétiques à venir, d'assurer un rééquilibrage entre les zones résidentielles et zones d'activités dans le Sud de la Réunion.

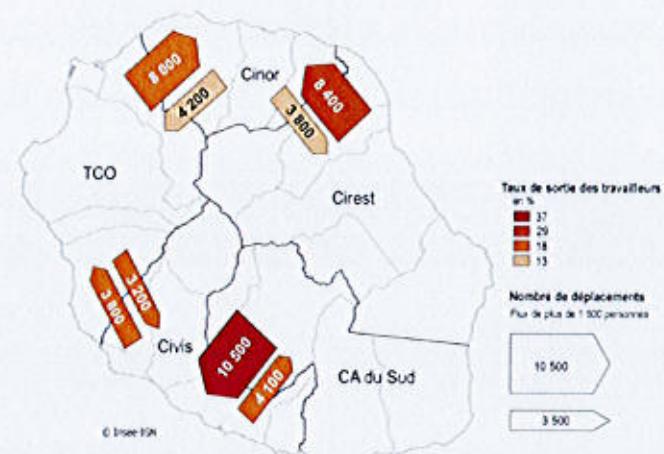
#### Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail



Source : Insee, RP 2008-2013-2018

La CASUD dispose aussi de moins d'emplois qu'elle n'héberge de personnes en emploi, de manière plus accentuée : 76 emplois pour 100 personnes résidentes en emploi. Ses habitants sont donc les plus nombreux de l'île à travailler en dehors de l'EPCI où ils vivent (37 %). Ils se dirigent le plus souvent vers la CIVIS : 10 500 personnes sont concernées, dont 7 200 résidents au Tampon.

## Déplacements domicile-travail entre EPCI en 2016 à La Réunion

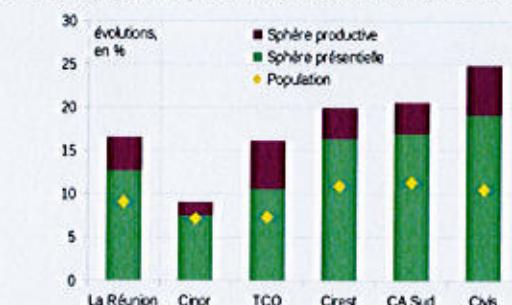


Note : seuls les flux de déplacements de plus de 1 600 travailleurs sont représentés sur cette carte. Ces flux regroupent 85 % de l'ensemble des flux entre EPCI.

Source : Insee, Recensements de la population 2016.

Plus qu'ailleurs, à La Réunion, l'emploi se concentre dans des activités locales pour répondre aux besoins de la population présente sur l'île (résidents ou touristes). Ainsi, des activités telles que la construction, le commerce de détail, les services aux particuliers, les services de l'administration, l'éducation, la santé ou le transport des personnes regroupaient 79 % des emplois en 2016 (65 % en métropole).

## Emploi et population par EPCI entre 2006 et 2016 à La Réunion



Lecture : Entre 2006 et 2016, le nombre d'emplois s'accroît de 17 %, dont 13 points attribuables à la sphère présentielle. En parallèle, la population augmente de 9 %.

Note : La sphère présentielle regroupe les activités visant à satisfaire les besoins des résidents ou touristes (construction, commerce de détail, transport des personnes, services aux particuliers, services de l'administration, de l'éducation et de la santé). La sphère productive regroupe les autres activités.

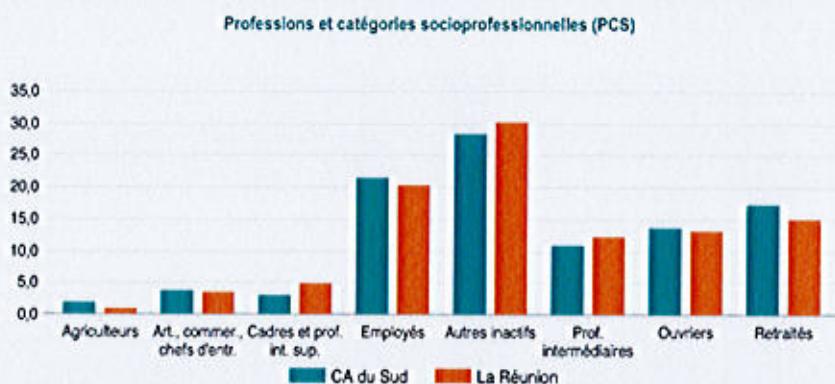
Source : Insee, Recensements de la population 2006 et 2016.

Cette part est stable par rapport à 2006, l'emploi dans ces activités y augmentant à peine moins vite que dans les autres activités sur la décennie (+ 1,5 % en moyenne par an contre + 1,7 %).

En outre, c'est le TCO qui offre relativement moins d'emplois orientés vers la satisfaction des besoins locaux (74 %), tandis qu'à la CIREST et la CASUD ces emplois sont les plus nombreux (82 %).

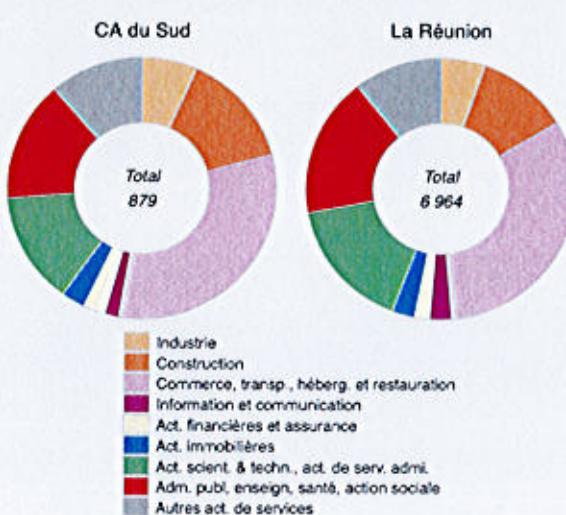


**La ventilation de la population active de la CASUD rejoint, par Catégorie Socio Professionnelle (CSP), la caractéristique économique du territoire à vocation résidentielle, soit une prédominance des services à la personnes, et des actifs présent dans les activités liés à la construction et au Bâtiment Travaux Publics (BTP).**

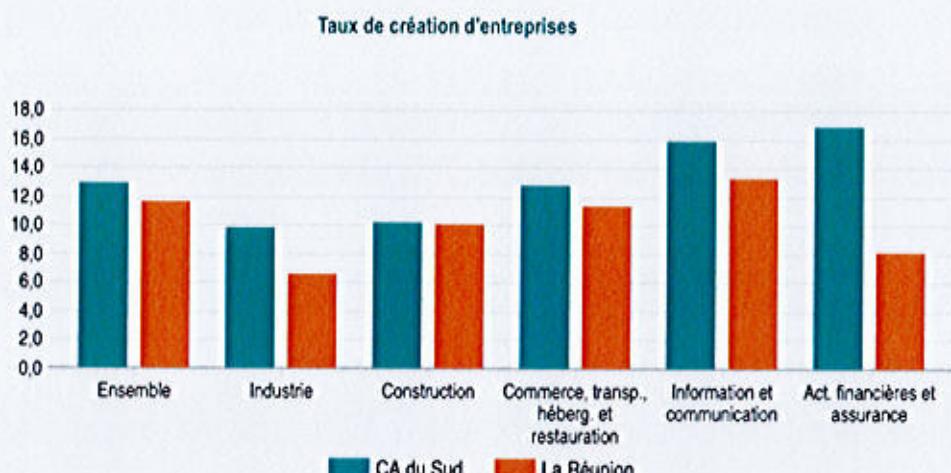


On note dans l'illustration ci-dessous une prédominance nette pour les activités de services aux particuliers et aux entreprises sur le territoire de la CASUD. Les activités de commerce, de proximité et dans une moindre mesure, les activités de services aux entreprises viennent renforcer la vocation résidentielle du territoire.

Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité



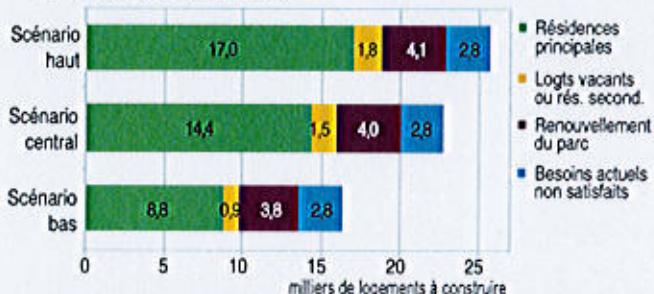
La dynamique de création d'entreprises s'inscrit également dans les fondamentaux du territoire de la CASUD autour des activités de services, de construction, de commerce et de services à la personne.



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Entre 2013 et 2035, 22 700 logements seraient à construire à la CASUD selon le scénario central, soit une moyenne de 1 030 logements par an. Parmi eux, 14 400 permettraient d'accueillir les nouveaux ménages. Le nombre de ménages atteindrait 61 700 en 2035.

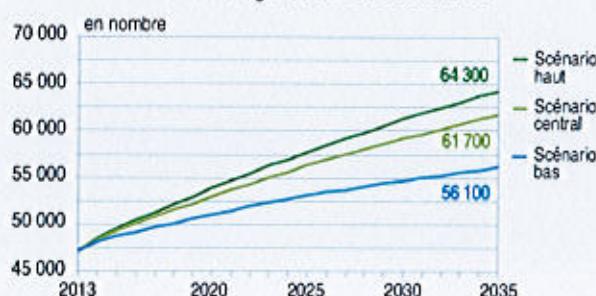
Décomposition des besoins en construction de logements de 2013 à 2035 selon les trois scénarios



Sources : Insee, Omphale 2017 et Fidél 2016 ; DISCS, SIAO 2016 ; Deal, SNE 2017 ; Agorah, Pili et ZHP.

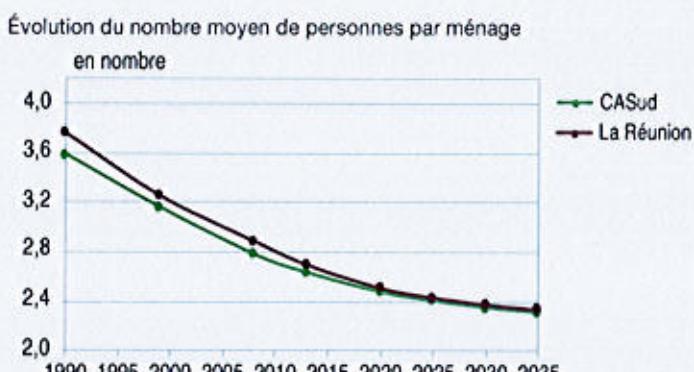
Très forte entre 1990 et 2008, la croissance du nombre de ménages avait fortement ralenti sur le territoire de la CASUD entre 2008 et 2013. Si les tendances démographiques récentes et l'évolution des modes de cohabitation se poursuivaient, la croissance du nombre de ménages serait la plus faible de l'île entre 2013 et 2035 (+ 1,2 % par an).

Évolution du nombre de ménages selon les trois scénarios



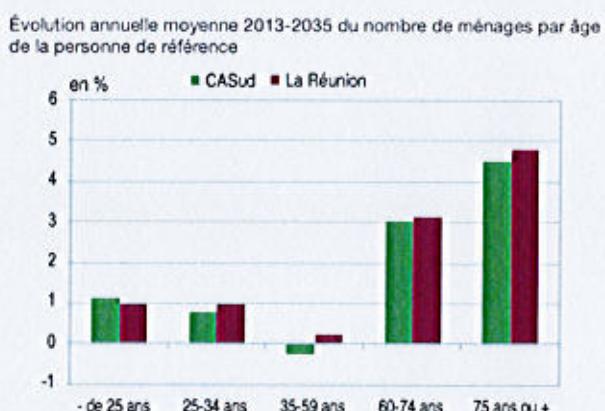
Source : Insee, Omphale 2017.

Toutefois, la taille des ménages diminuerait un peu moins que sur l'île et se situerait en 2035 légèrement en deçà de la moyenne (2,3 personnes par ménage). La croissance démographique expliquerait un peu moins de la moitié de l'augmentation du nombre de ménages. Les ménages de 35 à 59 ans, composant la majorité de la population active, seraient moins nombreux en 2035.



Source : Insee, RP 1990 à 2013, Omphale 2017 (scénario central).

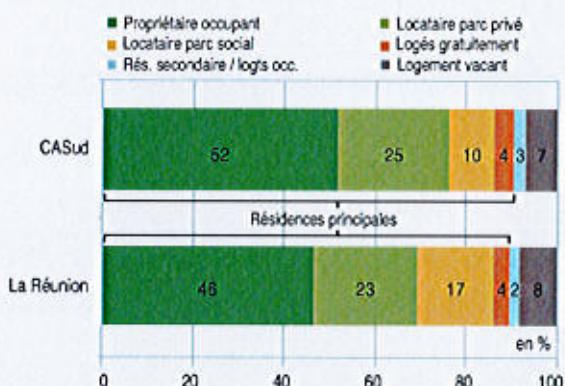
La part des ménages de 60 ans ou plus resterait la plus élevée de l'île (42 % en 2035).



Lecture : entre 2013 et 2035, le nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 25 ans augmenterait de 1,1 % par an en moyenne à la CASud et de 1,0 % par an à La Réunion.  
Source : Insee, Omphale 2017 (scénario central).

Parallèlement à la hausse du nombre de ménages (+ 14 400), le renouvellement du parc existant nécessiterait 4 000 logements supplémentaires. De plus, si les taux de résidences secondaires et de logements vacants de 2013 se maintenaient, 1 500 logements supplémentaires seraient nécessaires d'ici 2035. Enfin, 2 800 personnes ou familles ne disposent pas actuellement de leur propre logement, ce qui nécessite autant de logements supplémentaires.

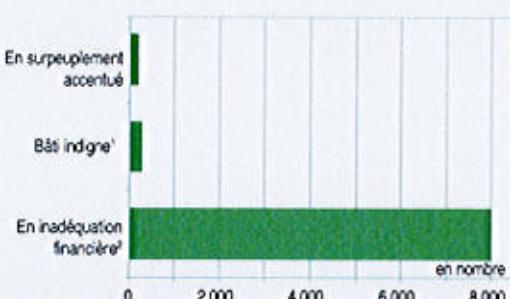
Répartition des logements selon le statut d'occupation en 2013



Sources : Insee, RP 2013 ; Deal, RPLS 2013.

Par ailleurs, des ménages vivent dans des logements inadéquats. À la CASUD, de nombreux locataires du parc privé (8 000) résident dans un logement au loyer trop élevé pour leurs revenus. La part du parc locatif social de la CASUD est la plus faible de l'île (10 % des résidences principales).

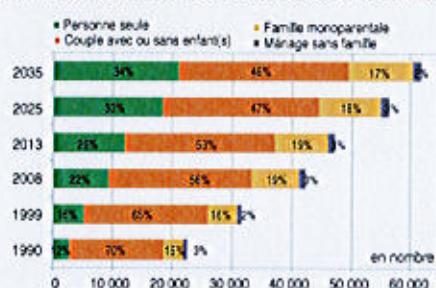
Caractéristiques des logements « inadéquats » parmi les locataires du privé



La CASUD se distingue par un parc locatif nettement moins développé que dans les autres territoires à proximité immédiate et venant entraver en partie son attractivité en direction des actifs des ménages modestes.

La CASUD présente encore à ce stade une part moindre de personne seule ou de couple sans enfants, mais la tendance sur la prochaine décennie annonce un vieillissement de la population et une lente dégradation de son solde démographique.

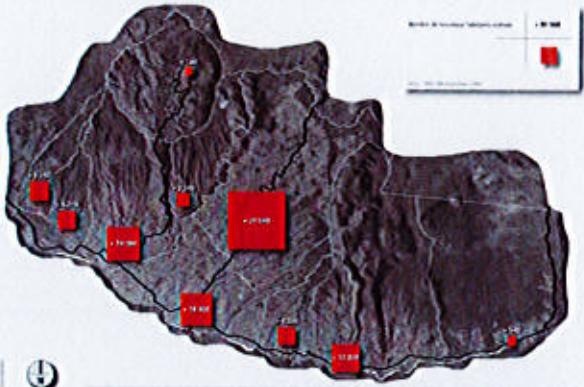
Évolution de la répartition des modes de cohabitation de 1990 à 2035



Lecture : en 1990 à la CASUD, 2 800 ménages sont composés d'une personne seule. Ils représentent 12 % des ménages.

Sources : Insee, RP 1990 à 2013, Ophéiale 2017 (scénario central)

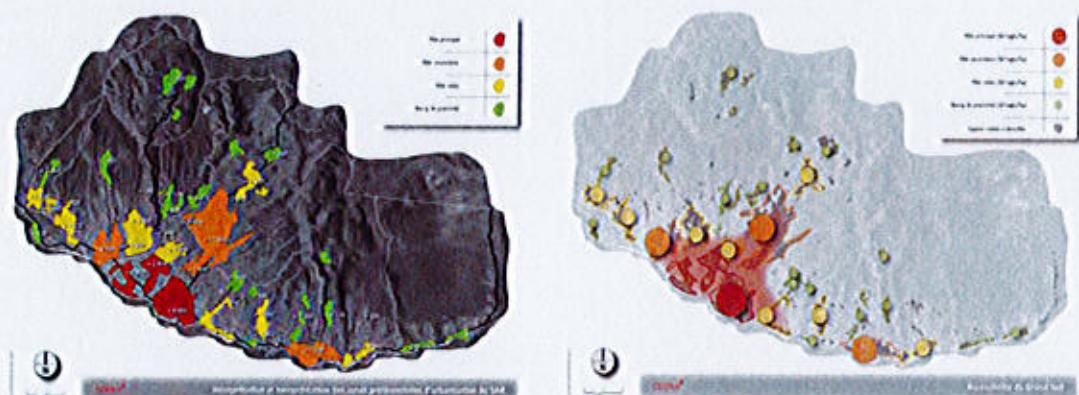
L'offre résidentielle sur le territoire reste appréciée et recherchée sur le territoire et elle doit être maîtrisée.



Ainsi, les enjeux pour le Sud sont d'assurer un développement urbain garantissant une production importante de logements, et une densification des pôles urbains pour permettre l'accueil de 70.000 nouveaux logements en :

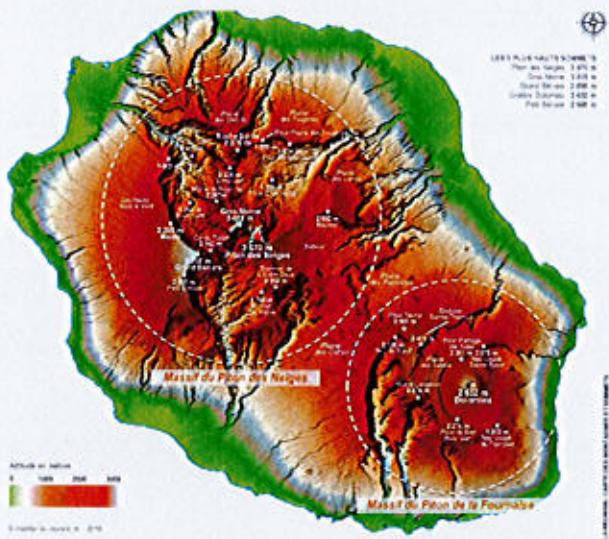
- structurant l'armature urbaine du territoire en fonction des capacités de développement des pôles urbains ;
- en préservant la qualité et le cadre de vie, par la recherche de formes urbaines et de programmations adaptées ; qui passent par la création d'espaces publics, de services de proximité, d'architecture innovante, de cheminement doux

Conséquence directe de l'armature urbaine imposée par le SAR, la population du sud devra impérativement se localiser dans les zones d'urbanisation prioritaires.



- **Une biodiversité riche et un environnement naturel exceptionnels et une identité rurale forte et vivace**

Le territoire de la CASUD se situe au cœur de l'aire volcanique des Hauts et Sud de la Réunion. Il bénéficie d'une situation exceptionnelle pour faire connaître et valoriser son patrimoine, son art de vivre et ainsi mettre en exergue ses paysages et une offre d'écotourisme unique.



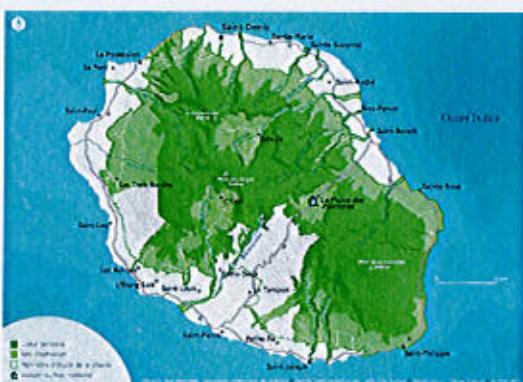
#### ▪ Une biodiversité à protéger

La Réunion, haut lieu de l'endémisme, est un site de valeur planétaire sur le plan patrimonial et scientifique.

L'extrême diversité de milieux peut s'illustrer par la typologie des milieux et des habitats naturels : 130 types de milieux naturels sont décrits et définis suivant la nomenclature type CORINE Biotope.

Le taux d'occupation par la forêt primaire y est encore remarquable. Ainsi, à La Réunion, d'importants massifs de végétation indigène subsistent (forêts, landes et pelouses d'altitude), occupant encore 30 % de la surface de l'île, contre à peine 5 % à l'île Maurice. Les Communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe ont adhéré à la charte du Parc National de la Réunion.

Les Communes du Tampon et de Saint-Joseph abritent l'espèce du pétrel noir, espèce endémique, classés en danger critique d'extinction.



#### ▪ **Une diversité de paysages et d'espaces naturels**

La CASUD bénéficie d'un patrimoine naturel et de paysages remarquables, qu'il s'agisse de leur diversité, de leur richesse ou encore de leur qualité. Les mesures de protection des espaces naturels sont nombreuses et concernent des espaces étendus. Les mesures d'inventaires et d'acquisition, mais aussi les documents de planification territoriale, contribuent à préserver plus de 40 %.

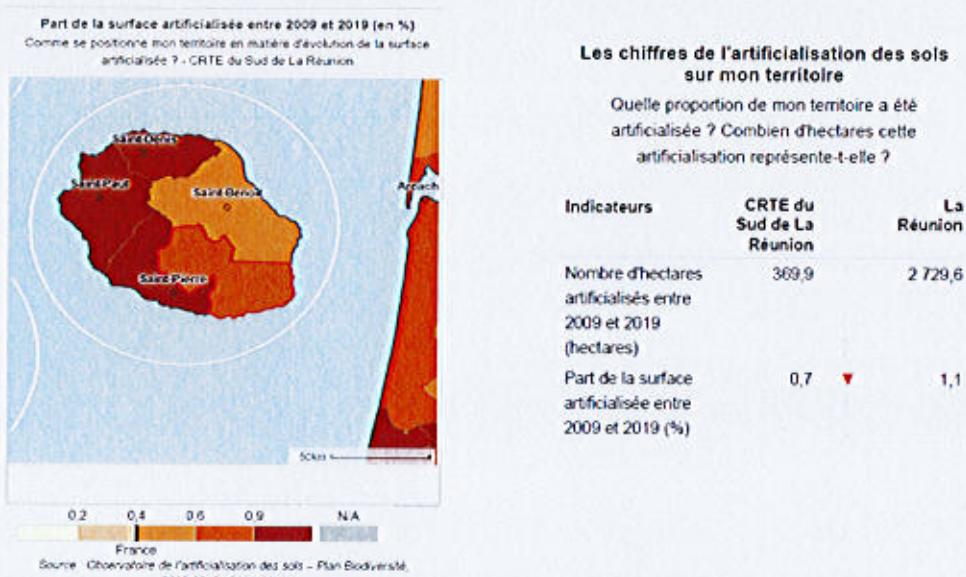
La confrontation entre les besoins en espace des activités humaines et la nécessité de protéger les espaces naturels y est particulièrement vive, en raison des modes de développement des premiers ou de l'importance et de la richesse des seconds



Les enjeux climatiques, les aspirations des habitants à un cadre de vie protégé peuvent être l'opportunité pour faire revivre les traditions, orienter les actifs et les jeunes vers de nouveaux métiers axés sur la préservation et la protection de ce patrimoine unique.

- **Une identité rurale forte et vivace**

La Réunion compte 5 922 agriculteurs (données 2017 de la CCI Réunion), dont 53,22 % sont dans le Sud de l'île. La part des agriculteurs sur le territoire de la CASUD est de 28,8 % soit 1 705 agriculteurs exploitants.



L'artificialisation des sols constitue un type de consommation d'espaces c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière" à une occupation "urbanisée". Entre 2009 et 2019, le territoire de la CASUD avait artificialisé 0,7 % de ses surfaces soit 369,9 hectares.

En 2019, la Commune du Tampon a lancé le projet Endémial qui consiste à créer une route mellifère de plus de 36 km entre le centre ville du Tampon et la Plaine des Cafres. Tel un

nouveau corridor écologique, ce projet a également pour ambition de replanter une espèce endémique qui est le Tan Rouge et ainsi permettre une production plus importante du miel vert issu de ces fleurs.

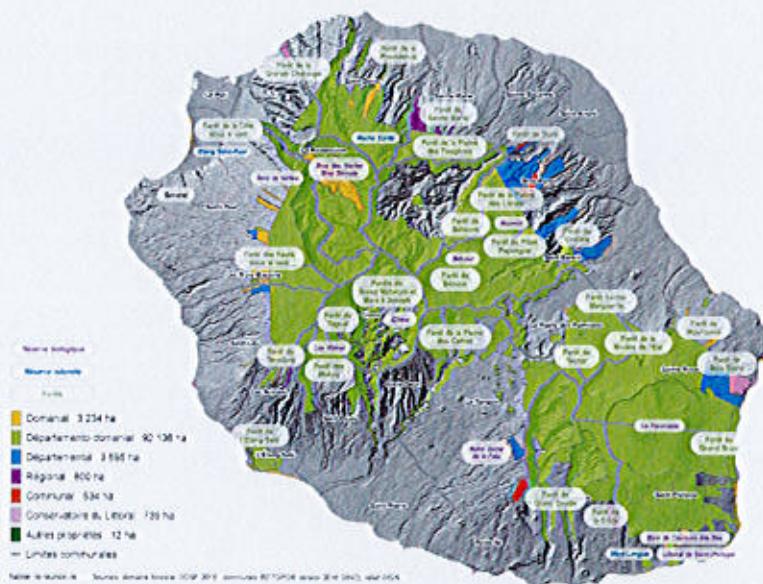
La dynamique rurale sur le territoire de la CASUD reste présente et attendue de la population. Ainsi plusieurs événements agricoles s'y déroulent tout le long de l'année afin de mettre en exergue les produits du terroir et ainsi promouvoir les rencontres en circuit-court tels que :

- le Miel Vert, florilège, fête de la pomme de terre au Tampon
  - Fête du choka à l'Entre-Deux
  - Fête du vacoa à Saint-Philippe
  - Fête du curcuma à SaintJoseph.

La CASUD souhaite mettre en avant ses savoirs-faire et valoriser ses produits du terroir. Elle souhaite se positionner en tant que grenier alimentaire pour son territoire et au-delà.

#### ▪ Une tradition agroforestière, pôle d'excellence naturelle

Le territoire de la CASUD bénéficie, de par sa situation géographique, d'une très ancienne tradition d'exploitation, de préservation et d'activités autour de l'agroforesterie.



Le territoire compte quatre réserves biologiques et une réserve naturelle et dispose de vastes espaces départemento-domaniaux.

De part ses terres, notamment volcaniques, la CASUD dispose de pôles d'excellence reconnus localement et exportés au niveau national et international avec notamment la culture de la vanille à Saint-Philippe, le curcuma de la Plaine des grèges à Saint-Joseph, le géranium rosat sur Saint-Joseph et le Tampon, le thé de Grand Coude à Saint-Joseph.

#### ▪ Une vocation écotouristique en cours de renforcement

Le territoire de la CASUD offre des atouts majeurs répartis entre les quatre communes permettant, notamment par l'action de l'OTI, de structurer et davantage valoriser à l'avenir

les atouts uniques du territoire répondant tout à la fois aux attentes de ses habitants mais également des touristes de pouvoir bénéficier d'un cadre de vie rural, naturel, préservé et authentique.

Le souhait de la CASUD est de développer un tourisme vert et responsable pour valoriser les atouts du territoire (sites classés au Patrimoine de l'UNESCO, circuits de randonnées, ...) et développer les circuits courts avec la mise en exergue des traditions locales et de son histoire tout en préservant la biodiversité du territoire.

### **3.2 ... inscrit dans un contexte en transition nécessitant de mobiliser toutes les énergies**

- Une économie diversifiée et en développement
  - Les services de proximité orientés vers l'aide aux plus fragiles

#### ***Un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)***

Le PLIE est un dispositif de lutte contre l'exclusion. Il s'adresse aux personnes les plus éloignées du marché du travail qui ont besoin d'un soutien et d'un accompagnement personnalisé, régulier, pour permettre un maximum d'opportunités pour trouver ou retrouver un emploi durable de plus de 6 mois. Ce dispositif est financé par le Fonds Européen (FSE) à hauteur de 80%.

A travers ce dispositif, la CASUD souhaite accompagner chaque Commune au plus près de ses besoins.

#### ***Des ateliers et des chantiers d'insertion***

La CASUD a soutenu :

- 9 Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) ;
- la Maison De l'Emploi pour le déploiement des clauses sociales dans les marchés publics ;
- la Mission Locale Sud pour l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans.

#### ***Le dispositif service civique***

En 2019, 24 services civiques ont été employés par la CASUD pour une durée de 8 mois afin d'exercer les missions de sensibilisation au tri des déchets et d'orientation et d'accompagnement des administrés dans les transports et sur les gares routières.

#### ***Soutien aux actions de proximité***

- Création d'équipements et soutien des projets et coordination notamment à travers les actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) ;
- Accompagnement des dispositifs locaux de prévention de la délinquance en lien avec les Communes ;
- Actions de promotion et valorisation de la Communauté et de ses compétences au niveau international ;
- Participation à des actions de coopération décentralisée ;
- Fonds de concours pour la réalisation des équipements communaux structurants.

## ▪ Le tourisme

La compétence tourisme et plus précisément "la promotion touristique" a été transférée à la CASUD au 1er juillet 2017. A compter de cette date, la CASUD s'est fait accompagner dans la structuration de son futur Office de Tourisme Intercommunal (OTI). Une dynamique de territoire a ainsi été mise en place entre les quatre Communes afin de partager les atouts de chacune avec des outils adaptés en terme de gestion de la promotion touristique authentique et raisonnée.

En mars 2018, il a été décidé de créer l'OTI sous forme de Société Publique Locale (SPL). Le cadre d'actions mis en place a pour objectif de faire connaître et reconnaître les atouts du territoire tout à la fois à ses habitants, aux Réunionnais dans leur ensemble mais également aux touristes et excursionnistes qui viennent découvrir la Réunion.

La taxe de séjour a été instaurée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur le territoire.

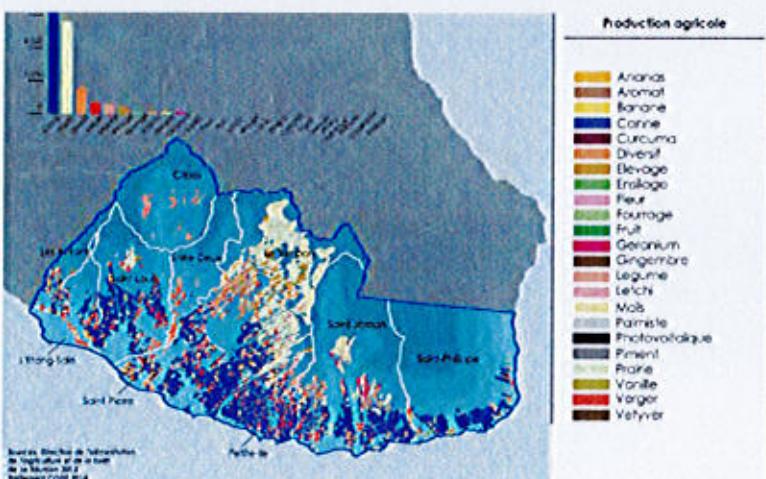
L'année 2018 axée sur une stratégie de promotion du territoire a permis l'accompagnement individuel des prestataires (labellisation, demande de subventions...), la mise en place d'ateliers d'animation numérique de territoire ayant pour objectif la formation sur Facebook, la participation au projet FONKER ayant pour objectif la valorisation de nos meilleurs prestataires sur 5 thématiques (accueil, développement durable...), ainsi que la conception de fiches produits disponibles pour les manuels de vente au niveau régional.

#### ▪ Les filières agricoles et alimentaires

La densité et la diversité de la production agricole du Sud de La Réunion apparaît très nettement sur la carte ci-dessous, avec, toutefois, notamment sur les Communes de St Pierre, de St Louis et de St Joseph, une prédominance nette pour la canne à sucre (plus de 9000 hectares).

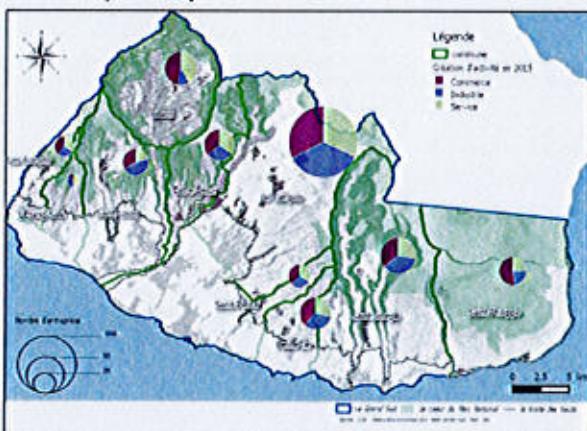
En termes d'élevages, ce sont ceux liés au bovin et à l'aviculture qui s'avèrent, sur le plan du cheptel, les plus notables dans la zone, avec un quasi doublement pour l'aviculture, entre 2000 et 2010. Seul, en volume, le cheptel porcin s'est légèrement tassé (de 42 000 à 41 000 têtes entre 2000/ 2010).

La Commune du Tampon se positionne de façon déterminante, dans cette filière agricole et Industrie AgroAlimentaire (IAA), puisque c'est elle qui concentre à la fois le plus grand nombre d'exploitations agricoles (plus d'un millier), la plus importante « superficie agricole utile » - SAU- (7 500 hectares) et le volume « d'Unités de travail annuel » -UTA- le plus élevé (1 500).



#### ▪ La création d'activité en 2015

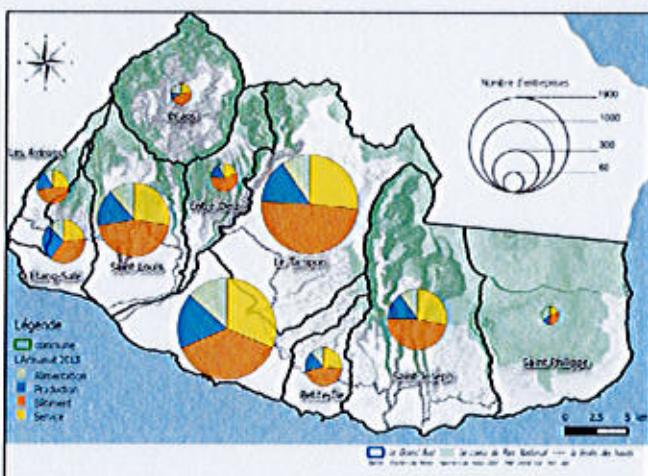
La dynamique de la création d'entreprise est principalement concentrée sur la Commune du Tampon et dans une moindre mesure dans les autres Communes du territoire de l'EPCI. On constate une création d'activité équilibrée sur le territoire entre les secteurs du commerce, de l'industrie et du service, à l'exception de la Commune de Saint-Philippe où l'activité de commerce prédomine (+ 50%).



#### ▪ Le nombre d'entreprise sur le territoire

**La majorité des activités artisanales sont concentrées sur la Commune du Tampon.**

Les Communes du Tampon et de Saint-Joseph concentrent le plus grand nombre d'entreprises du territoire de la CASUD. L'activité prédominante des entreprises du territoire est le bâtiment suivi des activités de service. Mis à part pour la Commune de Saint-Philippe où on constate un équilibre entre les activités du bâtiment et de l'alimentation.



- Des centralités avec des équipements et services de qualité

#### ▪ Un aéroport, porte d'entrée du Sud

Pierrefonds est le deuxième aéroport de l'île et compte un trafic de 150 000 passagers avant la période de la crise sanitaire. L'aéroport réalise l'essentiel de son trafic vers l'île Maurice et dans une moindre mesure vers Madagascar.

Il apparaît remplir plusieurs fonctions pour les Hauts et le Sud de la Réunion :

1. Un Hub tourisme/ loisirs en cours de structuration
  2. Axes de développement sur le fret

3. confortement de l'aviation légère et hélicoptères
4. Approche du tourisme d'affaires et déplacements professionnels
5. Prospective : formation, petite maintenance / déconstruction de petits modules

- Des équipements majeurs en termes de mobilités collectives

Dès la création de l'intercommunalité, l'enjeu des mobilités est apparu comme crucial. La CASUD a ainsi pris la compétence Transport qui consiste à organiser, gérer et à contrôler les services de lignes de transports urbains de personnes en lignes régulières, de transports scolaires (primaires, collèges et lycées) et de transports périscolaires via le réseau CARSUD. La question de l'accessibilité, adaptée et accessible à tous, a été et demeure une priorité pour les élus des communes membres.

Les premières actions du Réseau CARSUD ont été de restructurer et moderniser le réseau de transport de personnes sur les quatre Communes du territoire en coordonnant les différents modes de transport tout en adaptant les services aux besoins des administrés.

La CASUD a ainsi procédé à un redimensionnement continu de l'offre de transport sur les lignes locales sur chaque commune (augmentation des fréquences et de l'amplitude des services avec l'externalisation de l'exploitation des bus impliquant dans le même temps la reconfiguration et l'évolution des missions de la régie intercommunale des transports) et à la mise en place des lignes structurantes dites d'agglomération.

Les mobilités s'inscrivent nécessairement dans les défis que doit relever la micro région Sud en matière d'organisation de déplacement, en cohérence avec les visions régionale et départementale des routes et des transports, et en partenariat avec la CIVIS.

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la CASUD a été approuvé le 21/05/2022.

#### *Les enjeux des transports pour le territoire de la CASUD*

Créer et assurer la montée en charge d'un nouveau réseau de transport collectif sur un territoire bipolarisé :

- accompagner la mise en place d'un système d'exploitation de ce nouveau réseau,
- constituer et structurer un maillage efficace des offres de transports collectifs permettant de :
  - mieux répondre aux attentes des captifs déjà usagers des transports
  - concurrencer efficacement la voiture particulière pour les non-usagers
- apporter des réponses aux dynamiques d'urbanisation par la constitution de véritables chaînes de déplacements ;
- à l'inverse, intégrer les logiques de déplacements dans les documents d'urbanisme, par notamment une densification des constructions le long des axes de transport et une limitation de l'urbanisation diffuse,
- préserver l'attractivité économique et commerciale des centres-urbains et leur approvisionnement ;
- relier les habitants de l'agglomération au travers de solutions innovantes de déplacements.

## ***Les stratégies de la CASUD en matière de mobilités collectives***

Elles s'attachent à :

- requalifier l'image des transports collectifs,
- augmenter leur niveau de service (fréquence, amplitude, confort, ponctualité, billettique,...),
- développer les réseaux locaux secondaires sur l'ensemble des communes,
- réorganiser la circulation et le stationnement en fonction du nouveau TCSP
- assurer les rabattements sur le TCSP (pôles d'échanges),
- développer l'intermodalité (avec Car Jaune,), entre le TCSP et les autres lignes du réseau, de la voiture sur le TCSP (parcs-relais)
- mettre en place une nouvelle politique de stationnement dans les centres urbains
- intégrer les besoins de déplacements des personnes handicapées et à mobilité réduite, à tous les niveaux de la chaîne des déplacements (transports, voirie, espaces publics...)
- développer les autres alternatives à la voiture (le vélo, la marche à pied, le covoiturage, les nouveaux services à la mobilité (autopartage, vélos en libre-service, véhicules électriques et hybrides, etc.),
- mieux organiser le transport des marchandises et les livraisons dans les centres urbains, favoriser la densification des espaces urbains, notamment le long du TCSP, et la mixité des fonctions dans les opérations d'urbanisme (interface PDU / SCOT).

## ***Les transports urbains***

### **Les chiffres clés en matière de transports urbains**

CARSUD est le réseau de transport urbain de la CASUD. Il dessert les quatre Communes du territoire avec 44 lignes de bus. Il transporte chaque année plus de 1,2 million de voyageurs.

La CASUD est l'Autorité Organisatrice des Mobilités qui décide de l'offre de transport, des investissements et de la politique à mener en matière de déplacements sur son territoire. Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, elle a confié à NOVASUD l'exploitation des transports urbains.

La CASUD porte ainsi le projet de la Nouvelle Voie Urbaine et du Pôle d'Échange Multimodal afin de proposer un transport en commun en site propre pour desservir 3500 voyageurs par jour et ainsi fluidifier le trafic en entrée de ville. Le coût du projet est estimé à 55 millions d'euros et dispose des soutiens financiers de l'Etat (à travers le 4ème AAP Grenelle), le FEDER (POE 2021/2027) et la Région Réunion.

En avril 2021, la CASUD a répondu à l'appel à projet de l'AFITF afin de présenter le projet de Pôle d'Échange Multimodal de Saint-Joseph afin de structurer le territoire autour des transports en commun et des mobilités douces dans le pôle urbain. Le coût du projet s'élèvera à 12,4 millions d'euro avec un plan de financement sollicitant les services de l'Etat, les fonds européens au titre du FEDER et la Région Réunion.

## Un parc de véhicules et une billettique qui se modernisent en 2020

Après avoir déployé en 2019 sa billettique « MyPass », le réseau CARSUD a connu un renouveau commercial qui lui a permis de voir une évolution significative de sa fréquentation qui est passée de près de 4 000 voyageurs par jour à plus de 6 000 les jours les plus marqués.

Cette évolution traduit l'attractivité grandissante du réseau CARSUD et plus particulièrement le rôle essentiel du réseau dans la vie quotidienne des habitants des quatre communes de la CASUD. Ce succès incontestable se heurtait de plus en plus à la capacité des véhicules mis en ligne pour exploiter le réseau qui bien souvent devient insuffisant.

Pour remédier durablement à cette difficulté et donner un nouvel élan au réseau, la CASUD a décidé d'augmenter la capacité d'emport du réseau avec l'acquisition de vingt (20) véhicules neufs (soit 30 % de la flotte). Financés sur fonds propres, la CASUD a investi 3 400 000 € au bénéfice de ses administrés qui permettent d'avoir 800 places supplémentaires, sécurisées et accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) afin de permettre l'inclusion de tous.

### *L'enjeu des transports scolaires*

La CASUD organise les transports périscolaires sur le territoire intercommunal comprenant l'Entre Deux, Le Tampon, St Joseph et St Philippe et en liaison avec ces communes.

Dès 2011, la CASUD a instauré la gratuité des transports scolaires pour les élèves relevant de son territoire. Le service d'accompagnement scolaire est assuré sur les circuits transportant les élèves du primaire de la CASUD par les agents accompagnateurs de la Régie.

A titre d'illustration, les transports scolaires pour 2014/2015 consistent en 129 circuits pour 1 368 000 km roulés avec près de 12 500 élèves de la maternelle au Lycée transportés chaque jour sur le territoire de la CASUD (intramuros) et en dehors du territoire (extra muros)

- 68 circuits au Tampon
- 40 circuits à St Joseph
- 10 circuits à St Philippe
- 11 circuits à l'Entre Deux

#### **▪ Un pôle de santé majeur à proximité**

Bien que le Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU) de la Réunion soit relativement récent, il a plusieurs fois impressionné par ses bonnes performances et sa présence dans le classement des meilleurs hôpitaux nationaux. Il est notamment renommé pour 5 spécialités : pédiatrie, maladies infectieuses, endocrinologie, épilepsie et diabète. A proximité immédiate des Communes de la CASUD, il constitue dès lors un atout majeur pour le maintien de la population et l'anticipation des effets liés à la croissance des nouvelles maladies et au vieillissement à venir de la population des Hauts et Sud de la Réunion.



#### • Une offre d'habitat diversifiée

La CASUD est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat.

Elle dispose d'un Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) exécutoire depuis août 2019.

Les principaux enjeux résident dans :

- l'organisation et le soutien de l'offre de logement sur le territoire de la CASUD et particulièrement de faire réunir les conditions de production de logement social,
  - l'intervention sur une partie du parc de logement vieillissant et à traiter dans le cadre de la lutte contre le logement indigne,
  - l'amélioration de la gestion de la demande de logement social et d'attribution notamment pour les ménages les plus défavorisés.

Le programme d'actions du PLHi comporte 24 actions et certaines d'entre elles sont en phase de préparation et d'initialisation.

#### **Une démarche forte et volontariste qui se traduit dans les actes**

En 2021, les temps forts de la programmation sont :

- La reprise des travaux d'étude du plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne,
  - L'animation de la mise en place de la « Conférence Intercommunale du Logement » (CIL) qui est une instance partenariale co-présidée par l'État et le Président de la CASUD et ayant un rôle majeur dans le processus de décision territorial en matière de logements,
  - Le lancement des travaux pour élaborer un plan de gestion de la demande de logement social et d'attribution.

### **Les perspectives**

- Finaliser un PILHI exécutoire et accompagner 100 améliorations de l'habitat par an,
  - Structurer sur la CASUD un plan de gestion de la demande et d'attribution de logements sociaux,
  - Poursuivre et amplifier les actions déjà opérationnelles,
  - Engager de nouvelles fiches action comme celle liée au FRAFU.

Au niveau des actions déjà engagées et faisant l'objet d'un renouvellement chaque année :

- le dispositif de minoration foncière : 400 000 € en 2019 pour l'acquisition par l'EPFR de 10 parcelles de fonciers ;
  - le soutien aux CCAS pour les interventions d'urgence en matière d'amélioration de l'habitat (200 000 €) ;
  - les garanties d'emprunt pour la construction de logements sociaux ;
- Une économie à développer et un aménagement autour de l'eau, de la gestion des déchets à conforter et tendre vers l'autonomie énergétique
- La création de zone d'aménagement d'entreprises

#### *La ZAE « Les Terrass » à Saint-Joseph*

La SODIAC est le concessionnaire de cette opération.

La livraison et l'inauguration a eu lieu en Août 2019.

Au total, les dépenses de 2019 sont de 683 000 € pour des études et travaux. Les recettes sont de près de 585 000 €. Elles proviennent des ventes de parcelles.

#### *La ZAE « Les Palmiers » au Tampon*

La SEDRE est le concessionnaire de cette opération.

Sur une superficie d'environ 6 ha, la ZAE propose 34 parcelles de 1000 m<sup>2</sup> en moyenne disponibles pour les entreprises.

- La création d'immobilier d'entreprises

#### *Les « Terrass » à Saint-Joseph*

Les études de marché et de programmation sont finalisées.

La tranche 1 comporte la création de 1 500 m<sup>2</sup> d'ateliers financés au titre de l'ITI FEDER et de la Région Réunion.

Les plans ont été remis par l'architecte pour un début des travaux prévus à compter de 2022.

#### *Les « Palmiers » au Tampon*

Les études de marché et de programmation sont lancées pour une opération de réalisation de 10 ateliers soit 2000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

#### *La ZAE de Trois-Mares (réhabilitation)*

Les travaux ont été menés à hauteur de 4 990 000,00 € et financés à hauteur de 1 080 000,00 € via le FEDER (ITI) et la Région Réunion.

La livraison est prévue au second semestre 2022.

- Des pôles économiques à diversifier

La CASUD accompagne les communes par notamment la mise en place d'études, de création, d'aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires ou artisanales. On peut citer notamment :

- Création, aménagement, gestion et entretien de locaux destinés à accueillir des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises, centres d'affaires...) ;
- Actions de développement économique (aides à l'implantation, à la création et/ou au développement d'activités économiques) ;

- Soutien à l'innovation ;
  - Coordination et animation des dispositifs locaux pour l'emploi et l'insertion professionnelle via la mise en œuvre du Plan Local d'Insertion et de l'Emploi (P.L.I.E);
  - Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
  - Promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme ;
  - Aménagement portuaire et infrastructures maritimes
- Une gestion de l'eau à poursuivre

L'eau est une ressource naturelle essentielle, indispensable au développement de toutes les formes de vie d'une part, et aux activités anthropiques d'autre part.

Dans le contexte du changement climatique et des pressions exacerbées sur les ressources en eau qui en découlent, ces compétences sont au cœur de l'action de la CASUD à l'échelle de son territoire. La CASUD exerce ainsi depuis 2010 les compétences « eau potable » et « assainissement », et depuis 2018 la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

La politique de l'eau et d'assainissement menée par la CASUD depuis plusieurs années consiste à :

- Moderniser le réseau d'eau potable
- Pérenniser la distribution d'eau potable
- Développer l'assainissement collectif des eaux usées auprès des usagers.

Définies par l'intérêt communautaire, ses mesures nécessitent des investissements notamment dans des travaux de renforcement et de sécurisation des infrastructures d'eau potable.

En ce qui concerne l'eau potable, ce programme permet avant tout de planifier dans le long terme un certain nombre de travaux qui permettront la réalisation d'infrastructures adaptées et efficaces pour un service de qualité aux usagers.

Les 4 grands thèmes concernés sont :

- > La modernisation et le renforcement du réseau
- > La sécurisation de la ressource
- > L'augmentation de la capacité de stockage et de la protection de la qualité de l'eau
- > La réhabilitation des infrastructures

Le territoire de la CASUD accusait en 2010 d'un retard structurel d'équipement sur les infrastructures d'eau potable et d'assainissement.

Sur l'eau potable, les problématiques s'articulaient autour des points suivants :

- Une production d'eau insuffisante
- Une sécurisation de la production d'eau insuffisante
- Une qualité d'eau distribuée insuffisante
- Une résilience du réseau de distribution insuffisante

La CASUD, outillée de son « Schéma Directeur Eau Potable » et de son annexe sur la potabilisation, a donc décliné son programme d'investissement autour des axes suivants :

- Renforcement et sécurisation des capacités de production
- Mise en œuvre des unités de potabilisation et requalification des captages

- Modernisation du réseau de distribution (rendement, stockage, répartition, maillage)

Sur l'assainissement, la CASUD a priorisé son action sur la collecte et le traitement des eaux usées de manière à répondre notamment aux enjeux de santé publique et de protection de l'environnement.

Le programme d'action porte donc sur les thématiques suivantes :

- Établissement des plans de zonage et schémas directeurs
- Développement des réseaux sur les zones d'assainissement collectif
- Mise en œuvre et modernisation du traitement des eaux usées
- Développement du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Pour faire face à ces défis majeurs, la direction de l'eau et de l'assainissement a mis en œuvre les dispositifs et moyens suivants :

- Signature d'un contrat de Progrès avec l'État et les partenaires financiers, en 2019. Cet outil de programmation permet notamment de dégager une feuille de route de l'action de la CASUD vis-à-vis des enjeux tout en assurant la cohérence des moyens humains et financiers
- Une programmation pluriannuelle 2017/2022 de 122 M€ d'investissement sur l'eau potable et l'assainissement
- 31 agents chargés d'assurer les différentes missions dévolues, incluant une règle de travaux

A titre d'illustration, la CASUD a assuré, en 2020, la réception et l'investissements de grands travaux en matière d'alimentation en eau potable (1 113 000 €) et en assainissement (2 314 372 €) et la poursuite de grands chantiers tels que galerie drainante Langevin, usine de potabilisation au 17eme km au Tampon, forage Takamaka à Saint-Philippe, assainissement et eau potable « Pente Orange » à l'Entre-Deux.

La CASUD va poursuivre les investissements permettant de répondre aux axes prioritaires des compétences eau potable et assainissement, avec notamment :

**• Pour la partie production :**

- Le renforcement et la sécurisation de la canalisation de refoulement du Pont du Diable (4 M€),
- La sécurisation du captage Cazala (prise d'eau et adduction) (15,3 M€),
- Mise en œuvre du forage de Takamaka (3M€), qui permettra de sécuriser l'alimentation de Saint-Philippe avec équipement du forage à 140 m<sup>3</sup>/h et création d'un réservoir de 1500 m<sup>3</sup>,
- La réhabilitation des Puits du Bras de la Plaine,
- La poursuite de l'opération sur la Galerie de Grand Galet.

**• Pour la partie potabilisation :**

- La poursuite de l'unité de potabilisation LEVENEUR et sa mise en route en 2022,
- La mise en route de l'unité de potabilisation PAILLE EN QUEUE en 2022,
- La poursuite des études pour la construction de l'unité de potabilisation PAYET GO (4,2 M€).

**• Pour la partie distribution :**

- Le renouvellement des canalisations d'eau potable en vue d'améliorer le rendement du réseau avec une programmation de travaux de 9 M€ en mettant à contribution le plan de relance (REACT UE),
- Restructurer et renforcer la chaîne de pompage sur le secteur de la Crête avec le démarrage des travaux de pompage sur R13 en 2022 et le lancement de la phase 1 en 2022 (9 M€).

**• Pour la partie assainissement :**

- Poursuite des travaux d'extension du réseau d'eau usée pour un montant de 5M€,
- Réhabilitation du réseau d'eau usée afin de mieux maîtriser les entrées d'eau claire parasites (2 M€), - Actualisation du schéma directeur.

**• Pour la compétence « Eaux pluviales » :**

- Organisation de la compétence,
- Lancement d'un schéma directeur.
- Lancement des études de danger des systèmes d'endiguement,
- Poursuite des travaux d'endiguement de la rivière des Remparts.

Quelques chiffres clés pour 2020	
Investissement 2010-2020 : 113 M €, 59 823 abonnés eau potable, 11 292 360 m <sup>3</sup> produits, 7 355 265 m <sup>3</sup> importés, Soit 18 593 524 m <sup>3</sup> distribués, 21 points de production,	88 ouvrages de stockage, 1117 km de réseau, 50 stations de pompage, 13 500 abonnés assainissement collectif, 3 stations d'épuration, 110 km de réseau, 97 500 habitants sur le SPANC et 1420 dossiers traités en 2020

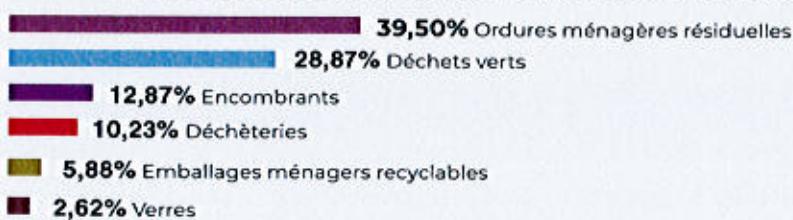
**▪ Une maîtrise renforcée des traitements des déchets**

***La mise en œuvre de la stratégie économie circulaire***

La CASUD, qui a déjà mené de nombreuses actions en matière de prévention des déchets sur son territoire, souhaite répondre aux exigences réglementaires fixées par la Loi relative à la Transition Énergétique par la Croissance Verte, en élargissant le périmètre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et en entrant dans une démarche d'économie circulaire.

Suite au dernier « Programme Local de Prévention », le chargé de mission prévention déchets et économie circulaire (recruté en novembre 2018) a mis en place le plan d'actions préventions déchets et économie circulaire de 3 ans.

REPRÉSENTATION DE LA PART DE CHAQUE FLUX DE DÉCHET PRODUIT EN 2019 PAR LA CASUD



La Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie (DECV) de la CASUD organise le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers. Cette direction compte une centaine d'agents.

L'organisation et le suivi de la collecte des déchets ménagers et assimilés sont mis en œuvre au niveau du Pôle « Gestion des Déchets ».

Pôle Déchets	Sensibilisation ciblée
<ul style="list-style-type: none"><li>• Contrôle qualité</li><li>• Pré-sensibilisation</li><li>• Contrôle qualité</li><li>• Sensibilisation au refus</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépôts sauvages</li><li>• Points de regroupement</li><li>• Encombrants et déchets végétaux hors date</li><li>• Refus de collecte HCE</li></ul>

DÉPENSE DIRECTES (PRINCIPAUX MARCHÉS) AFFECTÉES AU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE LA CASUD
<ul style="list-style-type: none"><li>◦ 51,48% Collecte forfaitaire des déchets ménagers</li><li>◦ 38,36% Participation au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (ILEVA)</li><li>◦ 2,03% Collecte des caissons déchetteries</li><li>◦ 2,05% Acquisition et maintenance des bacs roulants</li><li>◦ 1,43% Collecte en prestations occasionnelles DEEE</li><li>◦ 1,09% Collecte des BAV et valorisation</li><li>◦ 1,93% Collecte en prestations occasionnelles (dépôts sauvages, fêtes)</li><li>◦ 0,86% Acquisition bio-composteur   0,68% Collecte de VHU et valorisation</li><li>◦ 0,03% Collecte des caissons services techniques de Saint-Philippe</li></ul>

#### *La Pré-collecte des Déchets ménagers*

La pré-collecte des déchets ménagers est assurée via la distribution de bacs roulants à couvercles verts et jaunes distribués à l'ensemble de la population. Les contenants à couvercle vert sont destinés à la collecte des Ordures Ménagères résiduelles, les contenants à couvercle jaune aux Emballages Ménagers Recyclables

#### *La Collecte des Déchets ménagers*

La CASUD se charge de la collecte des 4 flux de déchets suivants :

- Les ordures ménagères résiduelles en contenant ;
- Les emballages ménagers recyclables en contenant ;
- Les déchets végétaux en vrac ;
- Les encombrants en vrac.

#### *La Distribution de bio-composteurs*

Dans le cadre d'une politique de réduction des déchets, la CASUD organise depuis 1997 des campagnes de distribution de bio-composteurs. Fabriqués initialement en plastique (et ce jusqu'en 2008) puis composés de bois jusqu'en 2016, les bio-composteurs mis à disposition des administrés de la CASUD sont depuis 2017 à nouveau en matière plastique.

### ***Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)***

Le PLPDMA de la CASUD pour la période 2022-2028 a été adopté en Conseil Communautaire le 11 mars 2022 et est coordonné par ILEVA. L'Objectif est de diminuer la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et d'être en-dessous de 555 kg/habitants en 2028, soit une réduction du ratio de 12% par rapport à 2010.

Le PLPDMA comprend un plan d'actions construit autour de trois axes jugés prioritaires qui sont :

- Axe 1 : lutte contre le gaspillage alimentaire, avec un gisement d'évitement de 7kg/an/habitant ;
- Axe 2 : encourager la gestion de proximité des biodéchets et les bonnes pratiques de gestion des déchets végétaux, avec un gisement d'évitement estimé à 40kg/an/habitant ;
- Axe 3 : augmenter la durée de vie des produits avec un gisement d'évitement estimé à 8kg/an/habitant.

### ***Le Contrat d'Objectifs Déchets Outre-Mer (CODOM)***

Suite aux actions menées lors du premier Plan de prévention des Déchets avec le soutien de l'ADEME, il a été proposé par les services de l'Etat de poursuivre les efforts menés et ainsi de mettre en place un CODOM.

Le CODOM de la CASUD a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 29 avril 2022.

Suite à l'étude de préfiguration, les axes à prioriser du plan d'action sont :

- Axe 1 : stratégie, montée en compétences et en exemplarité ;
- Axe 2 : prévention, collecte, gestion de proximité ;
- Axe 3 : connaissance et suivi des impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Ce plan est soutenu par l'ADEME à hauteur de 490 000 € HT pour la période 2022-2025.

- Une production d'énergie à renforcer notamment via la géothermie

### ***Une volonté des élus de la CASUD de préparer l'avenir et tendre vers l'autonomie énergétique***

Au cours de ces dernières années, la CASUD a donc mené une politique très volontariste en matière de géothermie et a délibéré à plusieurs reprises pour s'octroyer les compétences nécessaires dans l'objectif d'encadrer et de réaliser l'exploration des ressources géothermales présentes sur son territoire dans un premier temps, et pour encadrer et participer à leur éventuelle exploitation pour la production d'électricité dans un second temps.

Cette politique est en phase avec les grands axes de la politique nationale en matière de transition énergétique, et notamment avec la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite « loi TECV ») qui introduit, pour les communes et leurs groupements, les départements et les régions, la possibilité de prise de participation au capital de SA ou de SAS dont l'objet social est la production d'Énergies Renouvelables « par des installations situées sur leur territoire » ou, excepté pour les régions, « sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire » (articles L. 2253-1 alinéa 2 pour les communes, L. 3231-6 pour les départements et L. 4211-1-14° du CGCT pour les régions).

Aujourd’hui, en application de l’article L. 2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération comme la CASUD, sur le territoire des communes qui en sont membres, peuvent aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter toute nouvelle installation utilisant des énergies renouvelables (le 23 Mars 2018).

#### ***Une volonté exprimée par les élus de la CASUD d’en explorer la faisabilité***

La Délibération du 03/11/2017, intitulée « Motion pour la relance de la géothermie », demandait à l’État de consacrer les moyens nécessaires à la relance de l’exploitation de l’énergie géothermique pour les Hauts, le Sud et La Réunion.

La Délibération du 14/12/2018, intitulée « Mobilisation des ressources de la géothermie sur le territoire de la CASUD », autorisait le lancement d’une étude visant à mobiliser le potentiel de la géothermie sur le territoire de la CASUD ; l’objectif étant de substituer cette énergie au charbon qui produit plus de 50% de l’énergie consommée à la Réunion.

La délibération du 03/05/2019 réclamait le transfert de la compétence « Production d’énergies renouvelables – Études, Recherche, aménagement et exploitation de l’énergie géothermique » à la Communauté d’Agglomération du Sud. Elle s’appuyait sur l’article L. 2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui spécifie que les établissements publics de coopération, sur le territoire des communes qui en sont membres, peuvent aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter toute nouvelle installation utilisant des énergies renouvelables. Pour la CASUD, cette nouvelle compétence viendrait en complément de sa compétence optionnelle relative à la protection et à la mise en valeur de l’environnement, laquelle intègre la lutte contre la pollution de l’air et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d’énergie.

Cette délibération du 03/05/2019 revenait également sur la nécessité de recruter un chargé de mission « Energie et Climat » dont la création de poste avait été approuvée lors d’une délibération précédente (le 23 Mars 2018).

#### ***Une volonté de la CASUD de s’ajointre des compétences et expertises de partenaires***

Pour répondre à cet ambitieux objectif, la CASUD a développé depuis plusieurs années des actions qui lui permettent d’élargir ses compétences dans le domaine de la prospection d’énergies renouvelables.

La CASUD a établi en mars 2020 une convention de collaboration d'une durée de 3 ans avec le Laboratoire GéoSciences Réunion (LGSR), qui est une unité de l'Université de la Réunion (Secteur Sciences, Technologies et Santé). Le LGSR est également intégré à l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP).

Depuis 2020, la CASUD réalise un programme innovant d’exploration géothermique de surface à l’échelle du Massif du Piton de la Fournaise, en collaboration étroite avec le Laboratoire Géosciences Réunion. Plusieurs campagnes de mesures géophysiques et de prospections hydrogéochimiques ont ainsi été menées depuis avril 2020 :

- Des mesures géophysiques (Polarisation Spontanée) couplées à une cartographie du gaz CO<sub>2</sub> dans les sols pour identifier les secteurs à l’intérieur de la rift zone N120 les plus actifs en termes de circulations de fluides ;

Une campagne hydrogéochimique et hydrogéologique pour identifier, dans les eaux du réseau de drainage du massif, une signature hydrothermale et, le cas échéant, préciser le modèle de fonctionnement et la localisation du système hydrothermal.

***Un projet permettant de réunir progressivement les conditions de la réussite***

Dans le cadre de cette convention de collaboration, la CASUD et le LGSR réalisent une première phase d'exploration géothermique (avril 2020 à décembre 2021) visant à identifier des indices de la présence d'un système géothermal à l'échelle du Massif du Piton de la Fournaise. Cette convention fait intervenir des chercheurs spécialisés en hydrogéochimie et en géophysique légère, dont les méthodes ont été éprouvées dans le domaine de l'exploration géothermique, à la fois sur l'île de la Réunion (Piton des Neiges) et à travers le monde. L'équipe en place sur la collaboration LGSR/CASUD comptabilise une connaissance scientifique des systèmes volcaniques actifs mondiaux. En termes de moyens, deux chercheurs scientifiques de renom sont investis dans les travaux de recherche de cette convention et un post-doctorant y est intégralement dédié.

<b>En résumé, l'ensemble de ces travaux d'exploration peut être scindé en deux étapes</b>	
<b>1<sup>ère</sup> étape - Programme d'exploration de surface, avec :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Phase I : Réalisation de campagnes d'exploration (2020 à fin 2021) ;</li><li>- Phase II : Modélisation et évaluation du potentiel (2022 à fin 2023)</li></ul>	<b>2<sup>nde</sup> étape – Programme de forages d'exploration, avec :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Phase III : Préparation des travaux (2024-2025) ;</li><li>- Phase IV : Réalisation des forages (2025-2026) ;</li><li>- Phase V : Synthèse des résultats, Décision (2027)</li></ul>

En termes de perspectives budgétaires, depuis qu'elle a initié son projet de géothermie en 2018, la CASUD a déjà engagé des dépenses importantes :

- Le premier poste de dépenses concerne les frais liés à la conduite et l'encadrement du projet, dont le poste de chargé de mission ;
- Le second poste de dépenses concerne les travaux d'exploration qui ont été réalisés en collaboration avec le Laboratoire LGSR de l'Université de la Réunion (dans le cadre d'une Convention de Collaboration de Recherches & Développement).

Le montant des dépenses engagées à fin 2021 est d'environ 1M€. L'engagement financier minimum en propre de la CASUD est de l'ordre de 6M€.

## **4 Les grandes orientations stratégiques et objectifs spécifiques structurants le Projet de Territoire**

Le Projet de Territoire de la CASUD a été initié à compter de la mi-2021. La construction se veut dans une démarche participative et intégrative de l'ensemble des acteurs du territoire. A son terme, ce projet définira le pacte de gouvernance, le projet d'administration, les priorités d'actions et les financements (dont le PPI) liés à son futur développement. Ce projet constituera le cadre stratégique dans lequel seront articulés les dispositifs

contractuels signés par la CASUD, dont le CRTE. La CASUD souhaite disposer de l'ensemble du soutien à l'ingénierie publique disponible des services de l'État.

Suite aux rencontres avec les maires des quatre Communes, il a été constaté d'un besoin d'approches transversales et multi-scalaires ainsi que la nécessité de travailler la relation Communes / Intercommunalité différemment pour favoriser davantage de solidarité.

De ces échanges, les orientations stratégiques suivantes ont été définies:

- **Orientation 1** : Prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures

La CASUD est en grande partie, un territoire rural avec une grande richesse et une histoire liée à son environnement naturel exceptionnel : une grande partie de sa superficie totale est composée de terres agricoles auxquelles il convient d'ajouter des espaces boisés qui permettent de préserver la viabilité des territoires littoraux. Plus de la moitié de la population du territoire vit dans des espaces protégés, de qualité sur le plan environnemental. Les élus souhaitent promouvoir une ruralité vivante en ne limitant pas les parties rurales du territoire à une simple fonction résidentielle ou récréative mais en favorisant le maintien d'activités et en développant un haut niveau de services.

La notion de « durabilité et de transitions environnementales » prend tout son sens dans le territoire de la CASUD qui abrite une grande partie des richesses en matière d'environnement, d'écotourisme, agro-écologie favorisant un cadre de vie et une offre d'écotourisme complémentaire aux activités résidentielles et de services.

De cette première orientation, les élus visent principalement trois objectifs qui sont:

1. Continuer à construire des réponses durables au défi de la préservation de nos ressources naturelles et de notre cadre de vie : biodiversité, environnement, eau, aménagement des ravines, assainissement,

Les territoires se développent par et grâce à leurs cadres de vie et leurs ressources naturelles pour apporter des réponses structurantes et viables aux défis des transitions environnementales et énergétiques.

L'enjeu environnemental, avec notamment la capacité à endiguer la dégradation des ravines, est aujourd'hui le premier gisement d'emploi du territoire. C'est également un levier puissant pour renforcer le pôle touristique autour des activités liées au volcan. Il faut par conséquent poursuivre dans le cadre du projet de territoire les travaux et opérations liés à l'entretien et à l'aménagement pour sécuriser les ouvrages portant sur l'assainissement, la distribution de l'eau mais également conforter les infrastructures à même d'endiguer les phénomènes de ravines venant impacter les communes littorales. La préservation, la valorisation et l'entretien des espaces naturels doivent être vus comme la condition sine qua non d'un développement assuré pour les générations à venir au risque de voir s'aggraver l'érosion du littoral et les impacts liés aux changements climatiques.

## **2. Affirmer et valoriser notre identité rurale, terrienne autour des solidarités**

La crise sanitaire a profondément changé le regard des ménages sur les territoires avec une aspiration grandissante des ménages à une vie plus simple dans un cadre de vie préservé et un environnement sain. Cette tendance redonne un regain d'attractivité aux parties les plus rurales du territoire qui sont aujourd'hui confrontées à une forte pression résidentielle. La volonté exprimée est de promouvoir un aménagement et un développement de l'habitat qui permettent de garantir la protection du capital environnemental mais aussi l'identité de cette partie du territoire. Au-delà, les élus souhaitent ré-implanter du commerce, du service à la personne, de l'artisanat dans les coeurs de villages et garantir l'accès à un bon niveau de services à l'ensemble des habitants du territoire.

## **3. Faire émerger de nouveaux métiers liés à la préservation de notre mode et cadre de vie**

Les enjeux majeurs liés à la capacité collective des Communes membres de répondre aux défis des transitions environnementales, écologiques, sociales, sociétales doivent permettre impérativement de trouver une réponse collective au sein du projet de territoire. Il s'agit ici de prendre appui sur la capacité à conjuguer ruralité et modernité pour faire émerger un modèle de développement résilient, inclusif et durable au bénéfice de l'ensemble du territoire et des communes membres de la CASUD. Les leviers de l'écotourisme, de l'économie circulaire, des circuits-courts, de l'autonomie alimentaire, de réponse au vieillissement à venir de la population sont autant de pistes ou de défis pouvant mobiliser les énergies et les expertises au sein de la CASUD pour co-construire des réponses solidaires et collectives. Avec l'appui des partenaires institutionnels, dont l'Europe, l'Etat et la Région, mais également les chambres consulaires et les entreprises des filières concernées, il s'agira de proposer des offres de formation, de perfectionnement en lien avec les enjeux de l'économie circulaire et de la préservation et valorisation des ressources naturelles du territoire : agroécologie, écotourisme, filières bio et circuits courts, économie circulaire...et ce dans une volonté de faire du territoire de la CASUD une vitrine d'excellence en matière environnementale de la Réunion.

- **Orientation 2 : Réaffirmer l'identité rurale, environnementale de notre territoire et réunir les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire**

Les valeurs, de la CASUD, ancrées dans ses racines rurales peuvent être une forme de réponse particulièrement pertinente et adaptée aux enjeux environnementaux : en réaffirmant la construction d'un développement maîtrisé, frugal, solidaire, ancré dans les richesses et les savoir-faire locaux, respectueux des traditions et des solidarités ancestrales.

Les nouveaux défis appellent à revoir de manière approfondie les représentations existantes en matière de développement local qui repose sur l'essentiel sur une vision d'accroissement continu et par conséquent de consommation infinie de ressources par définition désormais limitées au regard des impacts du réchauffement climatique. Il s'agit par conséquent de distinguer la « sobriété » qui consiste à se passer de l'accessoire ou de l'inutile contre « l'austérité » qui consiste à se voir privé de l'essentiel.

L'objectif est de partager et faire vivre la représentation d'un développement maîtrisé, respectueux des limites des ressources naturelles et qui se fonde sur un partage solidaire de ressources communes sous très forte contrainte, avec des sources d'approvisionnement plus proches et moins impactantes en matière de production de CO2.

De cette seconde orientation, les objectifs principaux à mettre en exergue sont:

**1. Accompagner la transition de notre agriculture et soutenir nos agriculteurs**

L'activité agricole doit être un pilier de la transition environnementale et énergétique et ainsi permettre la structuration du modèle de développement local. Le but est d'assurer la durabilité et la viabilité du territoire pour tous et en garantissant une autonomie alimentaire ainsi qu'un cadre de vie naturel aux générations futures.

Le modèle fondé sur l'exploitation de la canne sucrière doit être en partie adapté afin de diversifier la production locale suivant ses besoins et sécuriser la rentabilité des exploitations agricoles. De plus, la diversification peut être une source d'attractivité pour le développement d'activités complémentaires autour du maraîchage, d'agriculture bio et de circuits courts, d'agritourisme, ... Cette diversification et cette ouverture vers de nouveaux modes de consommation et de besoins peut également être un facteur d'attractivité pour la transmission ou reprise d'exploitations agricoles par les nouvelles générations. Elle peut également être une source d'attractivité économique, d'impact en matière touristique pour positionner le territoire de la CASUD comme « vitrine d'excellence en matière de savoir-faire agraire, agricole et rural ».

**2. Développer les circuits courts et monter en valeur ajoutée notre production locale en la diversifiant via la mise en place de labels et de nouvelles filières**

Il s'agit de constituer un pôle d'excellence autour des enjeux environnementaux mais également d'assurer l'attractivité et l'émergence de projets de développement autour des enjeux de maintien de la filière agricole, la préservation et la protection de l'environnement et du cadre de vie, la mise en valeur dans le cadre de l'écotourisme, de l'agritourisme et toute activité valorisant la culture rurale et les modes de vie propres aux populations du territoire de la CASUD.

La CASUD souhaite soutenir une démarche de labellisation permettant de fédérer tous les acteurs institutionnels, privés, porteurs de projet autour des enjeux d'avenir concernant les filières et les domaines d'activités liés à l'agriculture, les actions et projets valorisant les cultures locales, assurant l'autonomie alimentaire, pouvant assurer des débouchés notamment pour ce qui concerne les énergies alternatives fondés sur la biomasse, ...

**3. Accompagner l'éducation à une alimentation saine et locale par l'implication citoyenne et associative**

Il s'agit de valoriser et promouvoir l'agriculture locale, source d'autonomie, de résilience et de durabilité de l'activité agraire respectueuse des traditions et des savoir-faire locaux, d'une part, et de répondre aux défis sanitaires actuels et à venir en assurant la promotion d'une agriculture respectueuse de la santé des populations en réduisant la dimension extensive et intensive pour certains types d'activités, d'autre part. Dès que possible, il sera privilégié les formes d'exploitation agraire moins intensive et mobilisant des techniques générant moins d'impacts sur les sols, l'eau et assurant le respect des cycles naturels. Il s'agit également d'accompagner les populations à s'approvisionner auprès des exploitants et en favorisant les productions locales, sources de débouchés pour les agriculteurs et de pérennisation de leurs actions de maintien et d'entretien de l'environnement en valorisant les emplois inclusifs. Une forme d'éducation à une alimentation saine et locale contribue à

une croissance en bonne santé et un vieillissement dans les meilleures conditions.

- **Orientation 3 : Renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée**

Le territoire de la CASUD dispose d'un potentiel en matière de service de proximité lié à l'économie résidentielle et de service à la personne, de loisirs et de tourisme fondé sur son cadre de vie, l'existence et la proximité de sites touristiques majeurs caractérisant le Sud de la Réunion. L'objectif est de poursuivre et renforcer la démarche de structuration, de montée en puissance du maillage et de densification des services et équipements de proximité, de renforcement des offres de mobilités, d'habitat, de services, de commerce, ... pour allier cadre de vie de qualité et services aux usagers.

Aussi, il est nécessaire de conforter un aménagement concerté, avec une forme d'organisation du territoire associant services, équipements et maillage des services de proximité en affirmant la complémentarité entre Communes, la solidarité entre habitants et la capacité à rechercher et assurer des mobilités inclusives pour rendre chaque citoyen et chaque habitant acteur à part entière de son territoire.

Afin de conforter son statut de pôle d'attractivité économique majeur, il est nécessaire de :

1. **Accompagner la formation aux métiers de l'environnement et du numérique**

La volonté d'accompagner la transition économique du territoire passe nécessairement par l'accompagnement dans les nouvelles filières émergentes offrant des perspectives d'emploi dans des secteurs économiques caractérisés soit par les enjeux environnementaux majeurs (économie circulaire, circuits courts, filière bio, biomasse...) que les secteurs à forte innovation technologique ou de services (ingénierie numérique, services informatiques, éducation, enseignement supérieur et professionnalisation, enseignement tout au long de la vie...). Pour ce faire, la CASUD inscrit dans ses priorités la capacité d'identifier et de se saisir de toutes les opportunités pour accueillir ou faire émerger des projets, des équipements et des partenariats autour des enjeux liés à la protection, valorisation et sensibilisation aux enjeux environnementaux, mais également l'accompagnement aux enjeux de transition numérique dont l'inclusion numérique des populations les plus fragiles, l'accompagnement aux défis de la e-administration, la prise en compte des défis liés au e-commerce.

2. **Favoriser l'installation d'un pôle autour de l'ingénierie environnementale et l'économie circulaire**

La CASUD souhaite se mobiliser avec les partenaires institutionnels et les acteurs économiques autour des enjeux liés à la transition environnementale. Il s'agit ici de prendre la mesure des défis environnementaux notamment lié aux déchets en prévision des changements majeurs induits par la loi AGEC 2023 pour en anticiper les impacts, se préparer et accompagner la population aux nouveaux changements mais également d'en tirer les bénéfices pour le territoire en matière d'opportunités d'emplois et de développement économique. Le domaine de l'économie circulaire répond à de nombreux défis et besoins des territoires : travailler à un modèle de développement plus résilient, local et inclusif ; accompagner et faciliter les changements de mode de vie en privilégiant une consommation locale respectueuse des savoir-faire et des nécessités en matière de santé publique ;

promouvoir une consommation respectueuse et responsable en favorisant les circuits courts et les producteurs locaux ; et in fine réduire les coûts et les impacts de la collecte et des traitements des déchets en favorisant le zéro déchet par les collectivités, les ménages et les acteurs économiques. Il s'agit par ailleurs de fédérer et structurer la filière en favorisant l'accompagnement de porteurs de projets institutionnels et privés souhaitant faire émerger des réponses durables en matière de réduction des déchets par la requalification des filières de production, la modification des habitudes de consommation et la mise en réseau de producteurs locaux en leur offrant de nouveaux débouchés en matière de vente et de distribution de leurs productions agricoles.

### 3. Contribuer à l'installation de pépinières et entreprises innovantes mobilisées autour des enjeux de transitions environnementales, énergétiques et de durabilité

La CASUD souhaite contribuer à structurer et fédérer les acteurs économiques pour assurer la transition fondée sur l'innovation et la prise en compte des nouveaux besoins et modes de vie des habitants. L'accompagnement de projets fédérateurs et structurants, avec le soutien de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département, permettra de construire progressivement un maillage et un écosystème à même de se renforcer en prenant appui sur les investissements majeurs mobilisés par la CASUD notamment en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets. Les enjeux énergétiques seront également traités au travers de projets expérimentaux et innovants à même de favoriser l'exploitation de sources d'énergies locales présentes sur le territoire de la CASUD dont l'énergie hydraulique et l'exploitation de nappes phréatiques.

- **Orientation 4 : mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire**

Le territoire de la CASUD peut se positionner progressivement comme un territoire d'excellence en matière environnementale en prenant appui sur la contribution active des citoyens et plus largement de la population. Il s'agit tout à la fois d'anticiper et de prévenir les impacts majeurs à venir mais également d'identifier les leviers d'action et les opportunités pour transformer les contraintes en source de nouvelles activités et nouveaux emplois pour les actifs du territoire. Il est important d'accompagner les entreprises et les porteurs de projet à mieux intégrer les contraintes environnementales dans leurs activités. Cet accompagnement pourra également se traduire par la mobilisation de l'Etat et de la Région pour assurer le volet formation dans la transition professionnelle.

La mise en place d'une action concertée et fédératrice de tous les acteurs publics et privés permettra de saisir des opportunités d'emplois et de développement en faveur des acteurs économiques locaux. Il s'agira notamment de promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement et des ressources naturelles du territoire, des activités liées à l'économie circulaire à même d'assurer la mise en place d'activités d'accompagnement liées à la réduction des déchets, à la valorisation et au recyclage des ressources premières.

La dimension d'inclusion sociale et professionnelle par le biais de filières de recyclage ou de valorisation peut permettre l'émergence de tiers lieux citoyens en faveur des publics les plus fragiles et les territoires en difficulté en matière d'emplois et de services de proximité. Aussi, les activités liées à la protection et la valorisation de l'environnement mobilisant le levier de l'économie circulaire peuvent être l'opportunité d'accompagner les publics les plus fragiles et offrir des perspectives d'emplois en insertion sociale.

Afin d'apporter des réponses structurantes et convergentes aux enjeux de la transition écologique, cette dernière orientation pose trois objectifs qui sont:

**1. Poursuivre la gestion des déchets et optimiser les coûts**

Il s'agit ainsi de poursuivre la démarche en fédérant les acteurs du territoire en vue de voir en premier lieu assurer de manière pérenne la collecte et le traitement des déchets. Les impacts de la loi AGEC et de la croissance attendue de la TGAP vont avoir des conséquences non négligeables sur les finances locales et par conséquent la CASUD se doit d'accompagner les Communes membres à prévenir les comportements et modes de vie générant les déchets. Il est donc primordial de développer en amont une politique publique préventive à même d'assurer des réponses structurelles satisfaisantes pour ne pas obérer les ressources très contraintes et modestes de la CASUD et ainsi modifier les représentations, les modes de vie et de consommation des populations du territoire.

**2. Développer de nouvelles filières et tendre vers le développement d'une économie circulaire créatrice d'emplois et de valeur ajoutée**

En complément des réponses apportées pour la collecte et le traitement des déchets, la CASUD souhaiterait en partenariat avec d'autres acteurs développer et contribuer à la mise en place de projets, d'équipements et d'initiatives tendant à la mise en place d'une véritable stratégie de développement local prenant appui sur les atouts de l'économie circulaire comme levier d'emplois et de réponses préventives aux coûts croissants des déchets. L'accompagnement des projets devra également permettre de renforcer la transition agricole en visant la mise en place de filières de recyclage et les circuits courts de consommation et de valorisation. Le développement de ces projets devra prendre appui sur une contribution citoyenne active pour favoriser l'acceptation et la participation la plus large possible de tous les publics du territoire.

**3. Faire émerger de nouveaux métiers : sentinelle de l'environnement, agents « valoristes », ...**

Le développement de la filière de valorisation et recyclage, et plus largement de l'ensemble des domaines d'activités liés à l'économie circulaire, doit faire bénéficier des impacts en matière d'emploi et de retombées économiques à l'ensemble des acteurs du territoire.

Des initiatives seront accompagnées voire initiées par les services de la CASUD notamment pour favoriser l'émergence de nouveaux métiers et nouvelles activités telles les « sentinelles de l'environnement » sur le principe de la démarche d'inclusion pour les personnes éloignées de l'emploi et qui pourront sous certaines conditions assurer des missions de prévention, de sensibilisation et de médiation autour des enjeux liés à l'environnement et aux déchets. Par ailleurs, les investissements majeurs dans le nouvel équipement d'unité de valorisation énergétique porté par ILEVA se doit être complété par un volet « économie circulaire » et emploi inclusif en étudiant la transformation de postes d'accueil en déchetterie par des postes d'agents valoristes et de médiation.

## 5 Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et également la déclinaison des quatre orientations présentées en l'article 4.

### 5.1 – Intégration des contractualisations et programmes de l'État

**Les programmes territorialisés de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) sont :**

**Petites Villes de Demain (PWD)** : ce programme s'adresse aux Communes de moins de 20 000 habitants. Il vient soutenir le dynamisme de transition par un soutien en ingénierie (notamment le financement du poste de chef de projet au sein de l'EPCI à hauteur de 75%), l'accès à un réseau et des financements de mesures ciblées. Au sein de la CASUD, deux Communes sont lauréates du programme et ont signé une convention à savoir l'Entre-Deux (fin 2021) et Saint-Philippe (début 2022).

**Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) à venir**: outil de mise en oeuvre d'un projet global de revitalisation des centres-villes, qui porte une approche multisectorielle et transversale d'un territoire intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain du territoire son attractivité. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Il crée des droits et permet un accompagnement renforcé, permet d'expérimenter de nouveaux outils et donne notamment accès au nouveau dispositif d'aide fiscale à l'investissement locatif privé (Denormandie ancien) en faveur de la rénovation des logements.

La CASUD et ses quatre Communes membres envisage de signer une ORT chapeau avec l'État reprenant les programmes PVD, "Action Cœur de Ville" (ACV) et "Quartier Prioritaire de la Ville" (QPV).

Par délibération du Conseil Communautaire du 13/11/2020, il a été approuvé la délibération de la Commune de Saint-Joseph permettant de transformer le plan "Action Cœur de Ville" en ORT. Par délibération du 10/12/2021, le Conseil Communautaire a approuvé l'élargissement du périmètre de l'ORT à la Commune du Tampon

Les contrats et programmes transversaux sont :

#### Logement et habitat

**Plan Logement Outre-Mer (PLOM)**: PLOM 2019-2022, dit PLOM 2, vise à répondre aux besoins spécifiques des Outre-Mers, à savoir libérer et aménager du foncier, construire des logements neufs et abordables, réhabiliter le parc existant, lutter contre l'habitat indigne ou encore engager la transition énergétique dans le secteur du bâtiment grâce à des mesures opérationnelles. Avec l'aide de l'État (ingénierie financière), la CASUD s'est engagée à décliner les actions et les mesures du PLOM 2 afin de les adapter au mieux aux besoins du territoire.

Programme Local de l'Habitat (PLH): stratégie portée par les acteurs du territoire pour satisfaire les besoins des personnes en logement et en places d'hébergement.

Il s'agit d'un programme territorialisé à la Commune, dont la dimension stratégique est renforcée par le caractère opérationnel des actions prévues. A ce jour, 24 actions sont programmées avec notamment :

- amélioration foncière 600 k€
- impulsion contre l'habitat indigne 200 k€.

Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI): un des volets du PLH traitant particulièrement de l'aspect indigne de l'habitat. Avec le soutien de l'Etat, 380 k€/an sur 6 ans est destinée au financement de l'équipe PILHI. Le programme opérationnel est estimé à 63 570 000 €. Afin de répondre aux attentes territoriales des Communes, la CASUD souhaiterait renforcer son équipe avec un coordinateur-animateur intercommunal avec le soutien financier des services de l'État.

Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU): coordonne les interventions financières de l'État, des collectivités territoriales voire de l'Union Européenne, afin d'assurer d'une part la constitution de réserves foncières, d'autre part la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être en vertu des documents d'urbanisme applicables. Cette mesure, instruite par la DEAL, a pour objectif de soutenir les opérations destinées à aménager les terrains et leurs réseaux en vue de la construction de logements dont une part minimale doit être destinée au logement aidé. Cette action publique permet, en concertation avec les collectivités et les aménageurs, d'apporter un soutien à la production de logements en répondant aux objectifs de mixité sociale dans le respect des préconisations du Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Compte tenu de l'engagement réciproque Etat/CASUD, il convient de faire évoluer le protocole FRAFU afin de le rendre plus efficient en étant davantage adapté aux spécificités du territoire, notamment à travers le protocole 2022/2025 (minoration du foncier, travaux de construction de dispositif d'assainissement autonome).

Service d'Accompagnement à la rénovation Energétique (SARé): pour impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique au travers la mobilisation de l'ensemble des échelons de la collectivité territoriale et des réseaux professionnels en s'appuyant sur le réseau « FAIRE » existant et déployé avec le soutien de l'ADEME depuis 2001. Cette dynamique territoriale a vocation à renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation. Elle permettra aussi d'accompagner le développement d'une offre de qualité, la montée en compétence des professionnels de la rénovation et le développement de pratiques collectives de mobilisation des ménages et des entreprises pour rénover leurs bâtiments.

La CASUD se positionne, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaire, pour conventionner avec La Région Réunion, porteuse associée, responsable du pilotage et de la mise en œuvre du programme SARE pour la période 2022-2023.

### Insertion et emploi

Comme l'ensemble de La Réunion, le territoire de la CASUD est marqué par un taux de chômage important. L'EPCI s'implique dans la politique de l'emploi pour accompagner dans la formation, la reconnaissance d'expérience, ... avec l'appui (administratif, technique et

financier) des services de l'État. Cette collaboration doit se maintenir et se renforcer afin d'atteindre les objectifs communs d'intégration dans un emploi chaque individu qui est en capacité.

Les démarches d'inclusion de tout type doivent se faire au sein de la CASUD ou sur son territoire pour différents bénéficiaires tels que les personnes en situation de handicap, le public jeune ou moins jeune éloigné de l'emploi, les personnes en situation d'illettrisme, ...

Politique Handicap : la CASUD souhaite réaliser plusieurs actions en direction des personnes en situation de handicap : recrutement ou maintien dans l'emploi, formation, ... Cette démarche pourrait se formaliser au travers d'une politique handicap interne par le biais des Lignes Directrices de Gestion (LDH). La CASUD définira un programme de mise en œuvre sur des axes de progrès à mener. Le partenariat avec l'État reste primordial et doit se conforter notamment à travers :

- la formation de notre référent au domaine du handicap pour formaliser et animer le projet de la politique handicap
- les divers financements du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)
- tous autres apports en ingénierie administrative, technique, de projet ou financière.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : s'inscrit dans le Programme Opérationnel National soutenu via le Fonds Social Européen (FSE) sur le volet Emploi et Insertion. L'ensemble des actions de la CASUD s'estiment à 600 k€/an sur la période 2021-2027 financé à hauteur de 80 % par le FSE. Afin de développer davantage son programme, la CASUD sollicite de la part des services de l'État de l'ingénierie administrative et de projet.

Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) : proposent un accompagnement (notamment en terme de formation) et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Avec l'aide de l'État, la CASUD accompagne actuellement des ACI sur son territoire employant chacun 10 à 12 personnes via des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI). La CASUD souhaiterait développer l'offre ACI afin de répondre aux sollicitations des différents partenaires avec l'accompagnement de l'État.

Dispositif Service Civique : est un engagement volontaire sur une mission d'intérêt général, d'une durée de 6 à 12 mois à raison d'au moins 24 heures hebdomadaires. Chaque année, la CASUD accueille 24 jeunes par période de 6 mois soit 48 à l'année. Ils sont affectés aux services des Transports et de l'Environnement. Une majeure partie de l'indemnité de la formation ainsi que la formation sont prises en charge par les services de l'État. Pour ce faire, la CASUD souhaiterait un accompagnement administratif notamment à travers des moyens humains plus importants afin d'optimiser nos accompagnements et ainsi accueillir davantage de volontaires.

Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) : est un dispositif financier qui vise à financer les actions en faveur des jeunes de moins de 30 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formations (NEET). Ce fonds, abondé par le FSE, a pour objectif de renforcer et proposer à tous les jeunes une modalité renouvelée d'insertion socio-professionnelle. Afin de répondre à ce public, la CASUD envisage à nouveau de solliciter ce fonds et ainsi demander l'accompagnement des services de l'État.

Tiers-Lieux : espaces physiques pour faire ensemble: co-working, ateliers partagés, fablab, maison de service, ..., nouveaux lieux du lien social, de l'émanicipation et des initiatives collectives.

La CASUD dispose en copropriété avec la SOciété de DÉveloppement et de Gestion d'Immobilier Social (SODEGIS) un immeuble dénommé « POKER d'AS ». En vue de le valoriser, la CASUD projette la réalisation d'un « Tiers-Lieu » qui contribuerait à attirer les entreprises de production de services et aurait vocation à tisser des liens étroits tant avec l'antenne universitaire du Tampon qu'avec la Cité des Métiers de Saint-Pierre, ainsi que les porteurs et créateurs de start-up, d'entités entrepreneuriales 2.0. Ce projet novateur nécessite un soutien fort en ingénierie publique tant administratif que technique, de projet, financière ou en matière réglementaire et juridique.

#### **Aménagement urbain et dynamique commerciale de proximité**

**Action Cœur de Ville (ACV)**: le plan, lancé en décembre 2017, répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes d'une part et conforter le rôle de moteur de développement du territoire de ces dernières d'autre part. Le plan concerne les villes moyennes et les accompagne pour préparer leurs projets de développement autour de cinq axes structurants pour l'attractivité des villes moyennes : réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ; développement économique et commercial équilibré ; accessibilité, mobilité et connexions ; mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ; accès aux équipements et aux services publics.

La Commune de Saint-Joseph a été retenue dans le cadre du programme national en mars 2018. La CASUD est cosignataire de la convention cadre pluriannuelle avec l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), Action Logement, Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ...

Depuis 2019, le programme est porté par l'ANCT.

En date du 13/11/2020, il a été décidé via Conseil Communautaire de transformer le plan ACV en Opération de Revitalisation de Territoire.

**Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)**: sont les territoires où s'applique la politique de la ville, politique qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire. Ces quartiers sont donc ceux où les revenus sont les plus faibles.

Les très petites entreprises (TPE) et les petites entreprises implantées dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) peuvent bénéficier d'exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La Commune du Tampon est engagée dans le plan QPV. Lors du Conseil Communautaire du 10 décembre 2021, il a été validé l'élargissement du périmètre ORT à la Commune du Tampon.

**Projet Alimentaire Territorial (PAT)** : les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

La CASUD s'est engagée auprès de la Commune de l'Entre-Deux afin de l'accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de son PAT. Ce projet se veut participatif. Aussi, un premier séminaire a été mis en place par la Commune de l'Entre-Deux dans la semaine du 24 janvier 2022, à l'issue de laquelle il a été confirmé le souhait et l'ambition de mettre en place un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE).

Plan De Mobilité (PDM): déterminera les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement sur son ressort territorial. Il prendra en compte la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population, en lien avec les collectivités territoriales limitrophes. Il devra contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports. Il prendra également en compte le développement des mobilités actives ou partagées et visera à améliorer la mise en œuvre d'actions de mobilité inclusive sur le territoire de la CASUD.

La CASUD a approuvé en mai 2021 le PDM. Le budget est évalué à 100 k€ hors certains investissements suivant le mode de gestion des transports.

Il est à noter que pour favoriser la complémentarité des modalités de déplacements doux (notamment vélo / Transport en commun), il est prévu le recrutement d'un chargé de mission via les financements de l'ADEME. Enfin, afin de moderniser le matériel de billettique pour les transports scolaires, la CASUD a opté pour le choix du logiciel « 2School ». Ce logiciel a pour objectif d'assurer une meilleure sécurité des enfants et proposer un meilleur service. Ce moyen technologique permettra par exemple la validation sans contact des cartes scolaires dans un premier temps, et par la suite aux parents de suivre les trajets de bus en temps réel. Ce projet ne dispose d'aucun financement à ce jour. Il est important qu'il puisse obtenir un soutien financier et puisse être déployé dans les meilleurs délais sur l'ensemble du territoire pour répondre à ces besoins de sécurité et de numérisation.

Plan d'Echange Multimodal (PEM): lieu ou espace d'articulation des réseaux qui vise à faciliter les pratiques intermodales entre différents modes de transport de voyageurs. Les pôles d'échanges peuvent assurer, par leur insertion urbaine, un rôle d'interface entre la ville et son réseau de transport. Le PEM de Saint-Joseph doit permettre de structurer le territoire du grand centre-ville autour des transports en commun et des mobilités douces dans le pôle urbain. Ce projet s'inscrit dans la phase de déploiement de la convention-cadre pluriannuelle signée avec l'Etat et est estimé à 12,4 M€. Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de l'Appel A Projet (AAP) de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFITF) intitulé « Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et PEM ». Le montant de la subvention est de 700 k€ par rapport à la dépense subventionnable à hauteur de 5 M€.

Nouvelle Voie Urbaine (NVU): a pour objectif de favoriser les transports en commun tout en reliant les principaux pôles générateurs de trafics entre l'entrée de ville autour du rond point des Azalées / Avenue de l'Europe, vers le quartier de la Châtoire / Trois-Mares en fort développement (université, pôle médical, ZAC Paul Badré). Le coût total des travaux est estimé à 55 M€. Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de l'AAP de l'AFITF intitulé « TCSP et PEM » pour les sections 1 et 2 (rond point des Azalées-RD3) pour lequel la subvention attribuée est de 1,3 M€.

#### Préservation de la ressource

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le SAGE SUD constitue le document de cadrage de la politique de l'Eau à l'échelle du bassin SUD.

Contrat de progrès - Plan Eau DOM : document stratégique validé en décembre 2019 par la Conférence Régionale des acteurs de l'eau, il constitue le plan d'action de la CASUD pour la période 2020-2024, en matière de politique de l'eau et de l'assainissement sur le territoire des quatre communes. Le programme des travaux est évalué à ce jour à 148 M€ comprenant

les opérations relatives à l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées et la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondation (GEMAPI). Sa révision est à anticiper afin de prendre en compte les contraintes techniques et juridiques et les financements possibles notamment à travers le POE 2021-2027.

#### Environnement, gestion des déchets et économie circulaire

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PRPGD); validé par la Région Réunion en 2016, ce plan de prévention est actuellement en révision afin de se conformer aux nouvelles réglementations en vigueur. Dès sa validation, la CASUD a pour ambition de décliner ce plan à l'échelle territoriale afin de promouvoir la prévention, la collecte et le traitement. La CASUD souhaite être accompagnée financièrement dans la déclinaison des actions qui seront identifiées dans ce PRPGD.

Stratégie de traitements des déchets à l'échelle sud et ouest de la Réunion : construction de l'outil multifilière par ILEVA : Unité de Valorisation Energétique, site de préparation des Combustibles Solides de Récupération (CSR), Usine de Méthanisation, Plateforme broyage (St Joseph). L'estimation de l'opération s'élève aux alentours de 260 M€, tout en sachant que ce projet est d'importance et stratégique (structurante) pour l'ensemble de l'île.

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

En 2013, la CASUD avait élaboré son Plan Climat Energie Territorial (PCET). Afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques du terrain, la CASUD a engagé les démarches depuis 2021. Dans le cadre de la trajectoire 5.0, la CASUD est accompagnée par l'AFD pour le recrutement d'un chargé de mission animation et coordination et pour le lancement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Compte tenu des ambitions en matière de transition écologique et énergétique, la CASUD souhaite un soutien fort en ingénierie ainsi que l'accompagnement financier des services de l'Etat.

Concernant la production d'énergie, la CASUD mène des études sur:

- Méthanisation: la CASUD, en tant que territoire rural, abrite plusieurs exploitations d'élevage sur son territoire. Les déjections animales considérées comme des déchets sont également des sources de nutriments via l'épandage direct, mais elles peuvent aussi être valorisées via la méthanisation. La méthanisation permet d'améliorer le bilan environnemental et énergétique avec une réduction des émissions à la source d'une part, et pour la production d'électricité et / ou de chaleur d'autre part. Une étude est en réflexion pour la réalisation d'une unité de méthanisation de traitements des effluents d'élevage sur la Plaine des Cafres.
- Géothermie: au cours de ces dernières années, la CASUD a mené une politique très volontariste en matière de géothermie et a délibéré à plusieurs reprises pour s'octroyer les compétences nécessaires dans l'objectif d'encadrer et de réaliser l'exploration des ressources géothermales présentes sur son territoire dans un premier temps, et pour encadrer et participer à leur éventuelle exploitation pour la production d'électricité dans un second temps. Cette volonté de la CASUD d'explorer et d'exploiter les ressources géothermiques locales pour la production d'électricité est en phase avec la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) à la Réunion. La PPE en vigueur 2016-2018/2019-2023 avait fixé un objectif de capacité de production

électrique à partir de la filière géothermie de 5 MW pour venir en substitution aux énergies fossiles (charbon et fuel) qui représentaient 64% du mix électrique en 2015. Le projet révisé de la PPE 2019- 2028 maintient cet objectif de capacité de production électrique à partir de la géothermie à 5 MW. Le montant global de ce projet est estimé à 60 M€.

## 5.2 – Les actions

A chacune des orientations présentées ci-dessous correspond en annexe n°02 un tableau présentant les actions inventoriées pour les années 2022 à 2028 à ce jour.

### **Orientation 1 : Prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures**

La CASUD présente une très grande diversité de paysages avec une forte dominance d'espace agro-naturel. Elle dispose ainsi de villages typiques et d'un territoire qui s'étend depuis la zone littorale jusqu'au sommet des montagnes et du volcan. Il est important de préserver la richesse de ces paysages et les biodiversités associées, notamment des espèces faunistiques telles que pétrel noir de Bourbon et le gecko vert de Manapany et les espèces floristiques abritées dans nos forêts comme dans la forêt Bois de Couleur ou la replantation de tamarinaire des hauts ou du Tan Rouge. Ceux-ci sont des éléments essentiels à l'attractivité du territoire que ce soit au niveau résidentiel que touristique.

La dépendance extérieure en matière d'approvisionnement énergétique est une fragilité pour les habitants et les activités du territoire. Il s'agit de favoriser les projets permettant de tendre vers une diminution de la consommation d'énergie et l'utilisation de nouvelles sources d'énergies renouvelables.

La qualité de l'eau est une priorité. La biodiversité se dégrade et sa préservation est essentielle pour nos richesses naturelles et aussi pour concilier nos activités économiques et touristiques.

Les actions proposées s'inscrivent également pour partie au sein de la démarche du contrat de progrès Plan EAU DOM (2020-2024), qui devra être révisé sous peu et nécessitera un accompagnement.

Les actions portent ainsi sur :

- autonomie énergétique : rénovation des équipements publics (établissements scolaires, salles de sports, ...) en tenant compte des contraintes climatiques, production d'énergies renouvelables via la pose de panneaux solaires, le remplacement des systèmes énergivores, le développement de la géothermie
- mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial
- opérations GEMAPI : avec notamment les travaux de la Rivière des Remparts de Saint-Joseph
- alimentation en eau potable : potabilisation de la ressource, sécurisation des captages d'eau potable, modernisation du réseau d'eau potable, remise en état et restauration. La restauration de la continuité écologique est prise en compte dans chacun des travaux menés
- assainissement des eaux usées : extension et modernisation du réseau STEP

## **Orientation 2 : Réaffirmer l'identité rurale, environnementale de notre territoire et réunir les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire**

Plus de 50% du territoire de la CASUD est reconnu en tant que zone des hauts comprenant des forêts et zones agricoles.

Tenant compte de la crise sanitaire de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine, la ruralité, ancrée dans l'histoire et les mentalités des habitants de la CASUD, se révèle comme un facteur de modernité et d'attractivité en écho aux attentes des populations qui souhaitent vivre dans un cadre de vie préservé, harmonieux, source d'apaisement, de sérénité et solidarité entre voisins. Le cadre de vie si caractéristique de la CASUD rejoint dès lors à ce jour les fortes aspirations de la grande majorité des habitants et citoyens de la Réunion et au-delà qui souhaitent trouver un équilibre entre les tensions et les contraintes de la vie active et urbaine avec un cadre de vie privé, familial qui fait large place au retour à la nature et à un cadre de vie préservé des impacts négatifs de la concentration urbaine et des activités urbaines.

Il devient incontournable de pouvoir être autonome que ce soit au niveau matériel qu'alimentaire. La population réclame une alimentation plus saine, les professionnels souhaitent disposer des moyens pour mener une agriculture durable et pérenne.

Les actions de cette orientation 2 portent ainsi sur :

- mise en réseau de divers acteurs
- création de nouvelles filières avec un potentiel énergétique avec un projet d'unité de méthanisation
- le Projet Alimentaire Territorial de la Commune de l'Entre-Deux qui a pour objectif d'accompagner les agriculteurs, développer des circuits-courts et promouvoir une alimentation saine. Ce projet pourra être transposé aux autres Communes de la CASUD afin de répondre à un besoin territorialisé

## **Orientation 3 : Renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée**

Le Schéma d'Aménagement de la Région (SAR) reconnaît au territoire de la CASUD un statut de pôle d'équilibre au sein du Grand Sud Réunion et une fonction de centralité intermédiaire à la Commune du Tampon.

La volonté de la CASUD est de permettre à ces Communes périurbaines d'accueillir des activités nécessaires au territoire que ce soit en termes d'emploi ou de services pragmatiques à destination des usagers.

L'ensemble des Communes du territoire s'est engagé dans des programmes visant au confortement et à la dynamisation de leurs centralités. Ainsi, les Communes du Tampon et Saint-Joseph, sont respectivement engagées dans "Quartiers Prioritaires de la Ville" et "Action Coeur de Ville". Les Communes de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux sont lauréates du programme Petites Villes de Demain.

Ce dynamisme s'entend également par le soutien aux initiatives d'accès à l'emploi et à la formation avec un accompagnement des services de l'Etat pour une montée en compétence des acteurs du territoire. Les objectifs sont multiples : création d'emplois non délocalisables,

accompagnement du besoin de compétences des filières en développement (le bâtiment pour la rénovation énergétique, la filière numérique, agricole, production d'énergie renouvelables, ...)

Les projets portent sur:

- réhabilitation, création de ZAE ou d'immobilier d'entreprise afin de localiser l'emploi au plus près des zones résidentielles et promouvoir des activités nécessaires au développement du territoire tout en accompagnant des filières d'avenir avec une logique de gestion durable de la ressource (filière forêt/bois, circuits courts alimentaires, valorisation des plantes mellifères endémiques, filière du numérique, ...)
- aménagement ou réhabilitation de locaux d'accueil des entreprises (pépinière d'entreprise, tiers-lieux, ...) : promotion de fablab, des initiatives collectives, atelier partagé, ...
- accompagnement des publics fragiles vers des emplois inclusifs (ACI, PLIE, ...)
- le renouvellement et le développement des équipements dans la zone des hauts afin de conforter son attractivité pour la population et le tourisme
- réhabilitation et création de voiries, gares routières répondant aux demandes des usagers en terme de fréquence et également en terme de polymodalités en facilitant les déplacements doux avec les transports en commun
- se moderniser au niveau numérique et accompagner dans ce changement tant au niveau des agents en interne à la collectivité tant auprès de l'usager.

#### **Orientation 4 : mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire**

Depuis plusieurs années, le rapport aux déchets a changé avec une prise de conscience de la dépendance de notre économie vis-à-vis de ressources finies et de l'impérieuse nécessité du recyclage. Les déchets sont ainsi devenus des « ressources » et matières premières valorisables.

Les dépôts en déchetterie sont conséquents, notamment les déchets verts. Ce constat a été confirmé lors des derniers épisodes cycloniques. L'objectif est d'accompagner les pratiques de chaque usager et tendre vers une réduction notable des déchets par individu.

La transition écologique avance également à travers la mise en place de réseau et d'accompagnement pour informer au plus près les habitants.

Les projets proposés sont :

- la réhabilitation ou le réaménagement des déchetteries
- l'optimisation et la réduction des quantités traitées de déchets avec des animations et formation du public
- la création de plateforme de broyage de déchets verts
- la poursuite et le développement des démarches d'économie circulaire
- conventionnement avec la Région Réunion afin d'informer le public sur le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)

## **6 Accès aux financements**

Le CRTE formalise des concours financiers de l'État aux collectivités locales via les moyens financiers du plan de relance, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), les autres dotations des ministères.

## **7 Modalités d'accompagnement en ingénierie**

La contractualisation, entre l'État et les collectivités, mutualise dans les conventions les ressources (entre autres financières) et les différentes formes d'ingénierie d'appui sous trois formes :

- o A partir du réseau des partenaires nationaux de l'agence (ANCT, Cerema, ADEME, Anah, Anru, Banque des Territoires),
- o Et/ou à partir de l'ingénierie locale d'appui en place sur les territoires, partenaires locaux de la CASUD dans le champ de l'ingénierie territoriale,
- o Et/ou à partir de l'ingénierie dont dispose la CASUD dans le cadre des marchés passés avec des prestataires privés.

Les projets et actions du CRTE de la CASUD bénéficieront de ces modalités d'accompagnement en ingénierie.

## **8 Engagement des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements seront mobilisés selon les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de

procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.  
L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux Contrats de relance et de transition écologique dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

## 9 Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de la CASUD (comportant les élus des Communes membres) mettront en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

## 10 Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...) sera établi et régulièrement renseigné. Il pourra être tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il pourra être examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

## 11 Durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat court de 2022 à 2026. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **12 Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution du projet de territoire (nombre d'actions, nouveaux projets mûrs pouvant bénéficier de financement).

## **13 Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **14 Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Saint-Pierre.

Fait au Tampon, le 18 JUIL. 2022

En triple exemplaires originaux

Le Préfet de La Réunion  
Jacques BILLANT

Le Président de la CASUD  
André THIEN AH KOON

## **15 Annexe 01 : 14 indicateurs socles de l'état des lieux écologique initial des CRTE**

La circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique prévoit la réalisation d'un état des lieux écologique. Cet état des lieux initial, partie intégrante du diagnostic du territoire qui précède l'élaboration et la conclusion du CRTE.

L'annexe à la circulaire du 20 novembre 2020 propose une liste non exhaustive d'indicateurs à l'appui de cet état des lieux écologique, tout en laissant aux territoires le libre choix des thèmes à explorer dans la cadre de cet exercice.

Les 14 indicateurs socles de l'état des lieux écologiques des territoires sont décomposés en 6 objectifs environnementaux :

- lutte contre le changement climatique;
- adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels;
- gestion de la ressource en eau;
- économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques;
- lutte contre les pollutions;
- biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les fiches suivantes détaillent chacun des 14 indicateurs constituant ce socle minimal.

## Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant Si possible, préciser la déclinaison par secteur : industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport
Unité	Tonne d'équivalent CO2 - TeqCO2/an Tonne d'équivalent CO2 par habitant - TeqCO2/hab/an
Modalités de calcul	Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : <a href="https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0">https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0</a>
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : - valeur cible à 1,1 teqCO2/hab d'ici 2050 - 40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 (par rapport à 1990) - 35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 (par rapport à 1990) - 50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (par rapport à 2015) - 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 - 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017) : 6,9 teqCO2/hab (national) / 5,8 teqCO2/hab (Réunion)

### Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020 – IEGES	Objectif 2026
TeqCO2	P23 IEGES 2017	
TeqCO2 / hab		

## Indicateur 2 : Consommation énergétique finale totale

Intitulé	Consommation énergétique finale totale
Définition	Consommation énergétique finale totale du territoire, détaillée par type (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et par secteur (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport)
Unité	GWh / an MWh / hab / an
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation d'énergie totale du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE Réunion 2019-2028) : - 99,7 % ENR dans mix électrique en 2023 - 14 % transport en commun en 2028 avec diminution de 22 % d'énergie fossile en 2028 par rapport à 2018 - réduction de 14,6 % de la consommation énergétique finale en 2028 par rapport à celle de 2019 - 438 GWh en MOE cumulée jusqu'en 2028 - 785 kTep consommation énergétique finale en 2028
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	- 7 % transport en commun en 2017 - 12,5 % ENR dans le mix énergétique en 2019 - 833 kTep consommation énergétique finale en 2018

### Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
GWh / an - total	Contacter OER	
GWh / an - électricité	BER p 39	
GWh / an pétrole		

### Indicateur 3 : Production d'énergie renouvelable globale

Intitulé	Production d'énergie renouvelable globale
Définition	Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.
Unité	MWh/an
Modalités de calcul	Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants) :
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Augmenter la production d'énergie renouvelable
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE): - 99,7 % ENR dans mix électrique en 2023 - 14 % transport en commun en 2028 avec diminution de 22 % d'énergie fossile en 2028 par rapport à 2018 - réduction de 14,6 % de la consommation énergétique finale en 2028 par rapport à celle de 2019 - 438 GWh en MDE cumulée jusqu'en 2028 - 785 kTep consommation énergétique finale en 2028
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	- 7 % transport en commun en 2017 - 12,5 % ENR dans le mix énergétique en 2019

#### Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
MWh (hors hydroélectrique)		
MWh (hydroélectrique seul)		

#### Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
Unité	% de surface agricole utile
Modalités de calcul	Somme des surfaces (en SAU) exploitées selon le label agriculture biologique (certifiée ou en conversion) rapportée au total des SAU du territoire
Sources	<a href="#">Agence bio</a> DRAAF/DDTM
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique Gestion de la ressource en eau Biodiversité
Politique publique	Agriculture et alimentation durable
Objectif stratégique	Développement de l'agriculture biologique
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio - Loi Egalim : 15% de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; 30% en 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	En 2020 : 9,5% (national) et 5 % (Réunion) de la SAU labellisée AB

#### Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
% SAU du territoire	Antidote i0047b que DEP	

## Indicateur 5 : Part des transports en commun et des modes actifs dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs ou transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun
Unité	%
Modalités de calcul	La part des transports en commun et en mode actif dans les déplacements domicile-travail doit être calculée en divisant le nombre de trajet domicile travail effectué sur le territoire en utilisant les transports en commun ou les modes actifs en tant que principal moyen pour se rendre au travail (numérateur), par tous les trajets pour se rendre au travail, quel que soit le mode (dénominateur). Le résultat doit être ensuite multiplié par 100 et exprimé en %.
Sources	INSEE (Recensement population - déplacement domicile-travail) - données communales à agrégier
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité à La Réunion : - 14 % transport en commun en 2028 avec diminution de 22 % d'énergie fossile en 2028 par rapport à 2018
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050 Loi d'orientation des mobilités (LOM): réduire de 37,5% les émissions de CO <sub>2</sub> liées à la mobilité en 2030 (interdiction de vente voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040), tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	- 7 % transport en commun en 2017

### Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
%	Antidote i062 COM 2017	

## Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	km
Modalités de calcul	Somme des longueurs de voies cyclables en site propre et voies vertes. Les voies cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 la longueur des pistes bi-directionnelles.
Sources	<a href="https://amenagements-cyclables.fr/">https://amenagements-cyclables.fr/</a> <a href="https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/">https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/</a>
Périodicité	infra-annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	LOM: Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	

### Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
km		

## Indicateur 7 : Population située dans une zone à risques naturels

Intitulé	Population située dans une zone à risques
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Modalités de calcul	Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des porter à connaissance
Sources	Fichiers des zones d'aléas forts et très forts des cartographies de PPR, TRI, PAC - disponibles auprès des DDT
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Adaptation au changement climatique
Politique publique	Prévention des risques
Objectif stratégique	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou à minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Baisse de la vulnérabilité, ou à minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	Voir les PGRI et SLGRI
Données de référence	En 2013, le risque d'inondation concernait 16 % des logements de l'île et 17 % de la population réunionnaise, contre 10 % de la population de métropole.

### Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
%	Antidote i098a que DEP	

**Indicateur 8 : Part des installations de traitement des eaux usées non compatibles avec les normes européennes**

Intitulé	Part des installations de traitement des eaux usées non compatibles avec les normes européennes
Définition	Part, dans le total des stations de traitement des eaux usées, des stations de traitement des eaux usées signalées du fait d'un équipement épuratoire qui n'a pas permis de traiter correctement la charge de pollution qui leur parvient sur l'année
Unité	%
Modalités de calcul	Taux de conformité de la performance des stations de traitement des eaux usées domestiques
Sources	
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Améliorer la qualité des eaux de surface (SDAGE 2022-2027) Obtenir le bon état écologique des masses d'eau en 2027
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SDAGE)	
Données de référence	Niveau de conformité des STEP passe de 13 % en 2007 à 85 % en 2018 En 2019, 53 % des foyers réunionnais bénéficient de l'assainissement collectif, du type tout-à-l'égout, contre 42 % en 2009 44 % de masses d'eau (rivière, nappes, etc) jugés en 2020 en bon état écologique.

**Etat des lieux et ambition du territoire**

	Constaté 2020	Objectif 2026
%	Antidote i36b COM 2018	

## Indicateur 9 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Intitulé	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Définition	Mesure de la proportion d'eau introduite dans le réseau de distribution qui ne parvient pas au consommateur final, en raison notamment des défaillances du réseau de distribution
Unité	%
Modalités de calcul	Rapport entre le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution et le volume d'eau consommé
Sources	Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA)
Périodicité	
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Réduire les consommations d'eau La loi Grenelle 2 impose aux communes affichant un rendement inférieur à 85 % de mettre en place des travaux d'amélioration
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	En 2017, seul 61 % de l'eau prélevé dans le milieu naturel arrive aux bénéficiaires En 2016, consommation moyenne annuelle d'eau potable par habitant est de 146 litres par jour (national) et 256 litres par jour (Réunion)

### Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
%	Antidote i030 (rendement des réseaux) DEP 2017	

## Indicateur 10 : Part des nappes d'eau en bon état écologique

Intitulé	Part des nappes d'eau en bon état écologique
Définition	Proportion des nappes d'eau de surface et souterraines du territoire dont l'état écologique est bon ou très bon
Unité	%
Modalités de calcul	
Sources	Base de données Naïades Agence de l'Eau
PéIODICITÉ	
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Restaurer les milieux aquatiques (SDAGE 2022-2027) Obtenir le bon état écologique des masses d'eau en 2027
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Directive-cadre sur l'eau
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	44 % de masses d'eau (rivière, nappes, etc) jugés en 2020 en bon état écologique.

### Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
%	Antidote i035a COM 2019	

## Indicateur 11 : Collecte de déchets ménagers et assimilés

Intitulé	Collecte de déchets ménagers et assimilés
Définition	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), collectés annuellement sur le territoire, rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	Cumul des tonnages collectés par les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul (modalités ADEME). Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.
Sources	<a href="#">Base SINOE Ademe</a>
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental	Économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Économie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire: - Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 - Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 - Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 - Réduire déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET, FREC)	
Données de référence	En 2017 la production de DMA est de 581kg/hab (national) et de 640kg/hab (Réunion), soit 20 % de plus qu'en 2007

### Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
kg/hab/an	Antidote i078b DEP 2017 Observatoire des déchets par EPCI ( <a href="http://www.agorah.com/index.php/observatoire-reunionnais-des-dechets/">http://www.agorah.com/index.php/observatoire-reunionnais-des-dechets/</a> )	

## Indicateur 12 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Intitulé	Inventaire territorial d'émissions de polluants
Définition	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO <sub>2</sub> , NOX, COVNM, PM <sub>2,5</sub> , et NH <sub>3</sub>
Unité	Kg ou t
Modalités de calcul	Calcul à effectuer selon la méthode PCIT définie au niveau national
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Battle contre les pollutions
Politique publique	Prévention des risques et santé environnementale
Objectif stratégique	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 SO <sub>2</sub> (objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77%) Nox (2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69%) COVNM (2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52%) PM <sub>2,5</sub> (2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57%) NH <sub>3</sub> (2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	ATMO ( <a href="https://atmo-reunion.net/les-indices-de-qualite-de-l-air">https://atmo-reunion.net/les-indices-de-qualite-de-l-air</a> )

### Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
SO <sub>2</sub>		
Nox		
COVNM		
PM <sub>2,5</sub>		
NH <sub>3</sub>		

### Indicateur 13 : Fragmentation des milieux naturels (tâche urbaine)

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille.
Unité	
Modalités de calcul	
Sources	base de données sur l'occupation des sols pour identifier les espaces naturels et les éléments fragmentant : CORINE Land Cover) BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentant (routes, voies ferrées, canaux...)
Périodicité	CORINE Land Cover : Tous les 6 ans environ. (D'autres base de données d'occupation des sols à fréquence de mise à jour plus élevée pourraient être utilisées, comme OSO par exemple) BD Carto de l'IGN : mise à jour régulièrement et quasiment en continue
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des espèces
Politique publique	Préservation de la biodiversité, Trame verte et bleue
Objectif stratégique	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	En 2017, la tâche urbaine représente 12 % de la surface totale du territoire de La Réunion

#### Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 202
Niveau de fragmentation	USIG	

## Indicateur 14 : Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers

Intitulé	Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers
Définition	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)
Unité	ha
Modalités de calcul	Somme des consommations annuelles d'espaces NAF sur les communes du territoire
Sources	Fichiers fonciers - données fiscales retraitées par le CEREMA <a href="https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/bases-donnees/les-fichiers-fonciers">https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/bases-donnees/les-fichiers-fonciers</a>
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
Politique publique	Lutte contre l'artificialisation des sols
Objectif stratégique	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	En 2019, 10 % de la surface est ni agricole ni naturelle

### Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
ha	Antidote i010 (usage agricole des sols), modalité « surface artificialisée) DEP 2019	

## 16 Annexe 02: Plan d'actions

**Orientation 1 : Prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures**

	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Intitulé projet</b>	<b>Montant du projet (€)</b>	<b>Recettes (€)</b>		<b>Délais de mise en oeuvre</b>
				<b>Subvention accordée</b>	<b>Recherche en cours</b>	
Public	Communes CASUD Communes	Autonomie énergétique : rénovation des équipements publics Remplacement des systèmes énergivores				
Public	CASUD	Mise en place du PCAET (avec le recrutement du chargé de mission) Développement de la géothermie		AFD		2022
Public + privé	CASUD + Commune Tampon + Secteur Privé	GEMAPI : Rivière des Remparts	19 553 000,00	13 910 000,00 (FPRNM + FEDER)		En cours
Public	Commune Saint-Joseph	Alimentation en eau potable : ponibilisation de la ressource	33 724 000,00	12 819 000,00		
Public	CASUD	Alimentation en eau potable : sécurisation des captages	16 050 000,00			
Public	CASUD	Alimentation en eau potable : modernisation du réseau	55 780 000,00	3 350 000,00		
Public	CASUD	Alimentation en eau potable : remise en état et restauration	914 000,00	65 000,00		
Public	CASUD	Assainissement des eaux usées : extension et modernisation du réseau STEP	7 700 000,00	1 482 000,00		

**Orientation 2 : Réaffirmer l'identité rurale, environnementale de notre territoire et réunir les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire**

Public	Maitre d'ouvrage	Intitulé projet	Montant du projet (€)	Recettes (€)		Délais de mise en œuvre
				Subvention accordée	Recherche en cours	
Public	CASUD	Unité de méthanisation	50 000,00			Etude préliminaire
Public, privé	Commune Entre-Deux, agriculteurs, CASUD, chambre d'agriculture, ...	Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Mise en place d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE)				

**Orientation 3 : Renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée**

Maître d'ouvrage	Intitulé projet	Montant du projet (€)	Reçus (€)		Délais de mise en œuvre
			Subvention accordée	Recherche en cours	
Public	CASUD Réhabilitation de la ZAE de Trois Mares	4 980 000,00 (FEDER + PRR)	4 063 000,00	917 000,00	Livraison 2022
Public	CASUD ZAE Les Palmiers	4 500 000,00 (FEDER + Région)	1 080 000,00	3 420 000,00	Travaux en 2022
Public	CASUD Réhabilitation ZAE Les Grègues	6 354 481,23	5 676 958,11	678 523,12	Travaux en cours
Public	CASUD Immobilier d'entreprise Les Terrass (tranche 1)	2 800 000,00 (FEDER + Région)	1 059 000,00	1 741 000,00	2021-2024
Public	CASUD Nouvelle cale de mise à l'eau de Saint-Philippe	5 800 000,00	FEAMP	Stade PRO	
Public	CASUD Actions d'accompagnement des Communes (ACI, ...)	600 000,00	80% FSE	2020-2026	
Public	CASUD Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi	600 000,00		2021-2027	
Public	CASUD Aménagement du site Poker d'As en tiers lieu	55 000 000,00 (AFITF)	1 300 000,00	AAP Grenelle + POE 21/27 + Région + Département	Etude en cours
Public	CASUD Nouvelle Voie Urbaine	700 000,00 (DETR 2018)	158 000,00	2021-2026	
Public	CASUD Acquisition de bus TPMR	450 000,00			
Public	CASUD borne d'information pour voyageur + matériel de billettique	6 840 000,00 (FEDER + PRR)	1 600 000,00	31/12/2022	
Public	CASUD Nouvelle gare routière du Tampon	459 000,00 (FEDER + PRR)	200 000,00	31/12/2022	
Public	CASUD Réhabilitation de la gare routière de Saint-Joseph	686 000,00 (contrat de rualité)	339 000,00	31/12/2022	
Public	CASUD Gare routière de Saint-Philippe	2 400 000,00 (DETR 2018)	141 000,00	2021-2024	
Public	CASUD Gare routière Plaine des Cafres	12 400 000,00 (AFITF)	700 000	FEDER, Etat, Région Réunion	
Public	CASUD Pôle d'Échange Multimodal de Saint-Joseph				

	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Intitulé projet</b>	<b>Montant du projet (€)</b>	<b>Subvention accordée</b>	<b>Recherche en cours</b>	<b>Recettes (€)</b>	<b>Délais de mise en œuvre</b>
Public	CASUD	Incubateur local (structuration pour l'accompagnement au changement + phase d'investigation)	45 000,00	25 000,00 (ANCT)			Septembre 2022- 2023
Public	CASUD	Mise en place du télétravail à la CASUD	70 157,50			30% POE FEDER (REACT)	

**Orientation 4 : Mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire**

	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Intitulé projet</b>	<b>Montant du projet (€)</b>	<b>Recettes (€)</b>		<b>Délais de mise en oeuvre</b>
				<b>Subvention accordée</b>	<b>Recherche en cours</b>	
Public	CASUD	Création déchetterie - Commune Entre-Deux	939 000,00		(ADEME (70%)+ FEDER (10%))	Foncier - Révision PLU
Public	CASUD	Création déchetterie - Commune de Saint-Philippe	780 000,00		(ADEME (80%))	Foncier
Public	CASUD	Plan d'Actions Territorialisées avec CITEO	884 000,00	762 000,00		
Public	CASUD	Mise en œuvre du PLPDMA	614 000/an		(ADEME)	2022-2028
Public	CASUD	Mise en œuvre du CODOM	6 ETP			
Public	CASUD	Fourrière animale	8,5 ETP	490 000,00 (ADEME)		2022-2025
Public	CASUD		2 483 000,00	980 000,00 (contrat convergent, Département et EDF)		2022-2023
Public, privé	Région Réunion + CASUD + Obligés	Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique Réalisation acte de type A1 (convention validée au Conseil Communautaire de juin 2022)	13 000,00		50% (Région et obligés)	01/09/2022 au 31/12/2023
Public	CASUD	Favoriser complémentarité vélo / transport en commun	750 000,00	187 000,00		